

Rapport de gestion **2014**



GROUPE
LATECOERE

2 ACTIVITES ET RESULTATS

2.1 Activité du Groupe en 2014

2.1.1 L'essentiel

Synthèse des grands agrégats consolidés

<i>En millions d'euros</i>	2014	2013	2012
CA hors éléments exceptionnels	664,1	621,1	581,1
Eléments exceptionnels Aérostructure*	-	-	62,5
Chiffre d'affaires	664,1	621,1	643,6
Résultat opérationnel courant (ROC)	37,3	32,2	26,8
Résultat opérationnel non courant **	-	-72,2	-
Résultat opérationnel (EBIT)	37,3	-40,1	26,8
Résultat financier	-38,5	-25,2	-18,0
▶ Résultat financier réalisé	-29,0	-22,9	-22,2
▶ Résultat financier latent	-9,5	-2,3	4,3
Résultat net attribuable au Groupe	0,1	-80,0	3,1
Résultat net attribuable au Groupe hors résultat financier latent sur instruments de couverture non dénoués	7,2	-84,3	-2,8
Endettement net consolidé	310,2	316,9	322,6
Capitaux propres attribuables au Groupe	110,6	130,5	185,0
Capitaux propres attribuables au Groupe nets des effets de juste valeur des instruments de couverture non dénoués	129,1	123,7	190,4

* Facturation de travaux de développement (62,5 M€ en 2012)

** Dépréciation exceptionnelle de 72 M€ en 2013 suite à la révision de la marge à terminaison de deux programmes

Une activité en hausse confirmant les objectifs moyen-terme du Groupe

Au 31 décembre 2014, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 664,1 M€, en progression de +6,9% par rapport à l'exercice 2013 (+6,3% à taux de change constant).

Cette croissance a été soutenue par l'Aérostructure Industrie +12,1% (+11,2% à taux de change constant) illustrant les progrès réalisés en matière de livraisons et la capacité du Groupe à accompagner les augmentations de cadences.

La fin des nouveaux développements ont impacté les activités Systèmes d'Interconnexion (+0,7%) et Aérostructure Services (+0,6%), notamment dans leurs activités d'ingénierie.

Dans le même temps, le portefeuille de commandes (qui ne prend en compte que les commandes fermes des avionneurs) a progressé de 3% au 31 décembre 2014 pour atteindre 2,66 milliards d'Euros sur la base d'une parité €/€ de 1,35.

Un redressement de la performance opérationnelle du Groupe conformément aux engagements du Plan Boost : résultat opérationnel courant de 37,3 M€ représentant 5,6% du chiffre d'affaires

Le résultat opérationnel courant ressort à 37,3 M€ soit 5,6% du chiffre d'affaires en progression par rapport à 2013 (5,2% du chiffre d'affaires) et au premier semestre 2014 (5,1% du chiffre d'affaires) traduisant l'effet des actions entreprises dans le cadre du volet Performance du Plan Boost lancé en février 2014.

Comme indiqué lors de la clôture des comptes 2013, le Groupe était alors confronté à un certain nombre de difficultés opérationnelles. Cette situation explique le niveau insuffisant des cash flows dégagés par l'exploitation pour couvrir les besoins d'investissement du Groupe et le service de sa dette au cours des dernières années.

Fort de ce constat, le Groupe avait annoncé début 2014, le lancement du Plan Boost.

Le volet Performance de Boost a eu pour objectif de mettre le Groupe en ordre de bataille au plan de sa performance opérationnelle alors même que la majorité des programmes étaient entrés dans la phase de production 'série'. La priorité a été donnée à la production avec une attention particulière portée au renforcement des fondamentaux industriels du Groupe et des activités se situant en amont de la chaîne.

La mise en œuvre effective à fin 2014 de près de trois quarts du plan d'actions ont permis des gains estimés à 6 M€ par rapport à l'année précédente. Le déploiement du volet Performance sera poursuivi en 2015.

Les actions de ce volet Performance du Plan Boost ont notamment permis :

- un accompagnement plus fluide de la hausse des cadences avec un meilleur respect des objectifs de livraison ;
- une meilleure sécurisation de la *Supply Chain* grâce à un panel fournisseurs rationalisé et la ré internalisation de la production de certaines pièces élémentaires critiques ;
- des économies de coûts avec la centralisation des achats de moyens généraux et de prestations d'ingénierie ;
- une amélioration de la productivité grâce à un process industriel plus stable ;
- une baisse de près de 20% des coûts de non-qualité.

Conformément aux engagements pris, le volet Performance du Plan Boost a permis de sécuriser les objectifs de décroissance des coûts prévus dans ses contrats. En parallèle, le Groupe a réduit de près de 20 M€ le niveau de ses stocks et en-cours de production malgré l'importante augmentation du niveau d'activité. Cette baisse combinée à un certain nombre d'éléments non récurrents (et donc à caractère ponctuel) en lien avec sa situation financière (encaissements anticipés de CIR, préfinancement du CICE,...) a permis au Groupe de réduire son Besoin en Fonds de Roulement de 32 M€ sur le seul exercice 2014.

Après prise en compte de cette amélioration de BFR de 32 M€, le Free Cash Flow des opérations¹ ressort à 34,6 M€ contre 15,3 M€ en 2013.

Le résultat financier s'est fortement dégradé en 2014 pour s'établir à -38,5 M€ versus -25,2 M€ en 2013. Cette détérioration résulte largement de l'impact négatif de la forte appréciation du dollar sur la valorisation du portefeuille d'instruments de couverture de change (-13,3 M€).

Le coût de l'endettement net ressort à -14,7 M€ et reste stable par rapport à 2013.

Ainsi, le bénéfice net attribuable au Groupe ressort à 0,1 M€ (7,2 M€ avant impact net des couvertures de change) contre une perte nette de -80,0 M€ en 2013.

Le Groupe a poursuivi sa politique de couverture de change €/€\$ visant à défendre un cours €/€\$ budgétaire de 1,35. Le renforcement du dollar depuis le second semestre 2014 a permis au Groupe de compléter son portefeuille de couverture qui atteint désormais 310 M\$ en 2016 soit environ 75% de son exposition sur cette même année à un cours au pire de 1,21.

Un endettement net stabilisé à 310,2 M€

L'endettement net ressort à 310,2 M€ contre 316,9 M€ au 31 décembre 2013 résultant principalement l'amélioration du Besoin en Fonds de Roulement dont une partie se retournera sur 2015.

Les investissements nets s'élèvent à 15,7 M€ notamment consacrés aux matériels industriels du Groupe et à des projets informatiques.

¹ Les « Free cash flows des opérations » représentent pour le Groupe les flux de trésorerie générés par l'exploitation et par les investissements et avant l'impôt payé. Cette notion est différente du « Free cash flows » utilisée dans le cadre des ratios financiers dont la définition est mentionnée la note 13.2 des annexes aux comptes consolidés.

Repositionnement stratégique du Groupe et signature d'un accord avec les principaux créanciers du Groupe

Le volet Redéploiement stratégique pour lequel la réflexion a été lancée à la fin du premier semestre 2014 vise un double objectif :

- définir les fondamentaux stratégiques d'un futur développement rentable du Groupe et les leviers de réalisation de cette stratégie ;
- régler une situation d'endettement trop important et de trésorerie tendue pour doter le Groupe d'une structure de bilan appropriée et d'une surface financière accrue, indispensables pour réaliser son projet stratégique.

Un projet stratégique visant à repositionner le Groupe sur des activités à plus forte valeur ajoutée

Le projet stratégique vise un triple objectif :

- combler les handicaps du Groupe, conséquence d'une capacité d'investissement limitée ces dernières années ;
- répondre à l'évolution court terme des priorités de nos grands donneurs d'ordre ;
- adapter progressivement le positionnement du Groupe en fonction des évolutions moyen terme des métiers sur lesquels il est présent.

A court terme, en l'absence de nouveaux programmes, le marché sera marqué par une poursuite de l'augmentation des cadences des programmes 'série' actuels et la montée en puissance des versions remotorisées.

La poursuite des montées en cadences de certaines plateformes existantes se traduira par des exigences accrues pour les Tier 1 en termes de qualité, de respect des délais, de réduction des coûts et de flexibilité pour gérer notamment la décroissance des versions anciennes et leur remplacement par les versions NEO et MAX. Par ailleurs, ce mouvement se traduira par des travaux de modifications et de développements limités.

En conséquence, les occasions de se positionner sur de nouvelles affaires devraient être moins nombreuses. Parallèlement, les activités ingénierie devraient continuer à se réduire. Toutefois, l'accroissement du nombre d'avions en service devrait être source de nouvelles opportunités pour les activités d'*after market* et de *retrofit*.

Le Groupe devra en conséquence restaurer sa compétitivité en matière de coûts de production et poursuivre les adaptations de son schéma industriel vers plus de performance afin d'atteindre les objectifs de décroissance des coûts prévus aux contrats. Dans le même temps, des initiatives de *redesign to cost* devront être lancées et des transferts et/ou ré internalisations permettront l'amélioration de la maîtrise de la *supply chain*.

A plus long terme, le lancement des nouveaux programmes notamment *single aisle*, l'adoption du concept d'un avion plus électrique ainsi que l'évolution du paysage concurrentiel doivent conduire le Groupe à adapter son positionnement stratégique. Les attentes de plus en plus fortes d'offres de solutions plus intégrées avec des temps de développement plus courts, l'augmentation des coûts de développement pour les Tier 1, la constitution de partenariats privilégiés autour d'un nombre limité de systémiers et équipementiers doivent amener le Groupe à intégrer dans ses offres plus de valeur ajoutée.

Dans un environnement de marché de plus en plus exigeant, le Groupe se recentrera sur les activités à plus forte valeur ajoutée et se renforcera dans les métiers de systémier.

Latécoère devra fournir des produits plus intégrés et une offre de services *end to end* allant de l'étude jusqu'à l'installation sur avions et simultanément diversifier sa base clients (compagnies aériennes, motoristes, équipementiers, systémiers, hélicoptéristes ...).

Ce mouvement se concrétisera par une stratégie Groupe davantage focalisée et axée valeur, construite sur des stratégies métiers de plus grande différenciation. La réussite du Groupe passera par la restauration à moyen terme d'un leadership de coût et par le renforcement de ses savoir-faire techniques y compris par le biais d'alliances ou partenariats stratégiques.

Signature d'un accord avec les principaux créanciers

Dans ce contexte et concomitamment au changement du tour de table des créanciers intervenu au cours de l'été 2014, le Groupe a engagé des discussions dans un triple objectif :

- obtenir une réduction significative de sa dette ;
- bénéficier d'un apport significatif de new money ;
- disposer d'actionnaires de référence à même d'accompagner le Groupe dans son projet de transformation.

Après de nombreux mois de négociations exigeantes, la société et ses principaux créanciers ont signé un accord qui répond à ces objectifs et qui se traduit par :

- un renforcement des fonds propres de Latécoère pour un montant de 278 M€ au travers :
 - une première augmentation de capital réservée à l'ensemble des créanciers du Groupe par compensation de créances de 56 M€ (8,06 €/action) ;
 - une seconde augmentation de capital de 222 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription (3,0 €/action).
- une réduction de 178 M€ de la dette financière au titre du crédit syndiqué (soit environ 2/3 de la dette) la ramenant ainsi de 278 M€ à 100 M€. Cette dette résiduelle de 100 M€ serait remboursable sur 5 ans ;
- un apport complémentaire de 100 M€ de *New Money*
- la constitution d'un noyau d'actionnaires de référence avec une gouvernance qui renforcerait le lien entre le Conseil d'Administration et la Direction exécutive compte tenu des enjeux importants auxquels le Groupe devra faire face à moyen-terme tout en retenant le principe d'une majorité qualifiée au Conseil d'Administration sur les sujets stratégiques.

Cet accord qui reste soumis à la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives et à l'approbation de l'assemblée générale, permettra à Latécoère de retrouver une structure financière assainie et renforcée en cohérence avec la nature long-terme de ses activités.

« L'accord trouvé avec les principaux créanciers répond au besoin indispensable du Groupe de disposer d'actionnaires de référence. Grâce à l'esprit de responsabilité de l'ensemble des parties prenantes, les termes de cet accord permettent de partager les efforts demandés et pour ceux qui ont fait confiance au Groupe dans le passé d'avoir la possibilité de continuer à l'accompagner dans la durée » a déclaré Pierre Gadonneix, Président du Conseil de Surveillance.

« L'année 2014 aura permis d'engager Latécoère sur la voie du redressement opérationnel grâce à la bonne exécution du volet Performance du Plan Boost qui a impliqué l'ensemble des collaborateurs à tous les niveaux de l'entreprise et créé une mobilisation sans précédent.

Mais au-delà des résultats obtenus, ce qui compte encore davantage à mes yeux, est la démonstration faite par le Groupe de sa volonté d'engager la transformation indispensable à son repositionnement.

Par ailleurs, la signature d'un accord avec nos principaux créanciers donne à Latécoère les moyens de son ambition. C'est en ce sens que cet accord est important. Aussi, je remercie nos collaborateurs pour la patience dont ils ont fait preuve et la continuité de leur engagement au service de nos clients malgré l'incertitude générée durant la période des négociations.

Le Groupe a désormais réuni toutes les conditions pour assurer sa mutation et entrer dans un nouveau cycle de croissance rentable » a déclaré Frédéric Michelland, Président du Directoire.

2.1.2 Informations complémentaires

Chiffre d'affaires du Groupe

La répartition du chiffre d'affaires par branche d'activité se présente ainsi :

- **Aérostructure (71,8%) :**
 - ▶ **Aérostructure Industrie (57,4%) :** Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 381,2 M€ en hausse de 12,1% principalement tirée par la hausse des cadences du programme B787. A taux de change constant, la croissance organique s'établit à 11,2%.
 - ▶ **Ingénierie et services (14,4%) :** Le chiffre d'affaires ressort à 95,6 M€ en hausse de + 0,6%. Il est réalisé principalement par la filiale LATECOERE Services.

- **Systèmes d'interconnexion (28,2%)** : Le chiffre d'affaires s'élève à 187,3 M€ en hausse de +0,7%. L'évolution organique ressort à +0,3 %.

Impôt sur les Bénéfices

Le Groupe enregistre un crédit d'impôt de 1,6 M€ incluant une charge d'impôt exigible de 4,0 M€ et un produit d'impôt différé de 5,6 M€.

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours nets ont augmenté sur l'exercice de 12 M€ principalement sous l'effet conjugué :

- d'une baisse des stocks industriels (Matières premières, pièces élémentaires et en-cours de production) de 19,3 M€ en lien avec les objectifs du plan Boost (réduction des cycles de production, pilotage renforcé au niveau des approvisionnements matières);
- d'une augmentation de 31,4 M€ des en-cours « Non Recurring » (coûts de développement des programmes et courbe), pour l'essentiel des programmes suivis en contrats de construction (IAS 11), compte tenu notamment :
 - ▶ des dépenses consacrées aux programmes en phases de développement et/ou d'industrialisation pour +50,2 M€ (principalement B787, A350 et Embraer E-Jet E2) ;
 - ▶ l'impact de la décroissance de coûts des programmes en phase de maturité (Embraer E1 et A380) pour -21,2 M€.

Des précisions complémentaires sur les stocks et en-cours sont données en note 6 de l'annexe des comptes consolidés.

Capitaux propres

Les capitaux propres attribuables au Groupe au 31 décembre 2014 se situent à 110 565 K€. Ils se décomposent de la façon suivante :

Capital et réserves initiales	119 027 K€
Instruments de couverture non réalisés	- 8 597 K€
Résultat de l'exercice, part du Groupe	<u>135 K€</u>
Total	110 565 K€

2.2 Activité de la société Mère en 2014

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement CRC 14-03. De plus, la Société applique pour le traitement comptable de certaines opérations spécifiques les recommandations du plan comptable professionnel de l'industrie aéronautique et spatiale.

Activité

La société LATECOERE, société mère, a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 444 M€, ce qui représente, après élimination des facturations intra-groupe, 55% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Les opérations en dollars sont valorisées au cours du jour du dollar, alors que les gains ou pertes de change découlant des instruments de couvertures (ventes à terme ou tunnels) sont constatés dans le résultat financier. Le résultat d'exploitation 2014 s'établit à +1,9 M€ contre -74,4 M€ pour 2013. Le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 est principalement impacté par la dépréciation de 72,2 M€ liée à la révision de la marge à terminaison de deux contrats spécifiques.

Le résultat financier s'élève à -9,6 M€ résultant de l'effet combiné des charges liées à l'endettement (-20 M€), d'intérêts sur compte courants (+3,5 M€) de distribution

de dividendes (+ 1 M€), d'une reprise de provision sur les titres de la filiale brésilienne (+4,8 M€) et du résultat de change (+0,5 M€).

Le résultat exceptionnel ressort à -1,4 M€.

Au 31 décembre 2014, l'effectif inscrit est de 1 107 personnes.

Résultat, affectation et dividendes

Le résultat net ressort négatif à -3 838 178 €. Il a été proposé de l'affecter en totalité au compte « report à nouveau ».

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires de ne distribuer aucun dividende au titre de l'exercice 2014. Le nombre d'actions s'élève à 11 545 499 au 31 décembre 2014 en hausse de 36 906 actions par rapport au 31 décembre 2013. Cette augmentation est due à l'exercice de 36 906 BSA (bons de souscription d'actions). Les dividendes mis en paiement au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction	Nombre d'actions
	Dividendes	Autres revenus distribués		
Exercice 2012	0 €			9 323 754
Exercice 2013	0 €			11 508 593
Exercice 2014	0 €			11 545 499

Le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, s'élève à la somme de 36 393 €.

Stocks matières premières et en-cours

Le bilan de clôture de l'exercice fait apparaître un stock net de matières premières de 24,9 M€ (25,2 M€ en 2013). Les encours de production s'élèvent à 283,0 M€, contre 269,5 M€ au 31 décembre 2013.

Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche et développement sont principalement enregistrés dans le cadre des contrats de partenariat et ne donnent pas lieu à des dépôts de brevets en vue de la protection industrielle. Ils atteignent 25,8 M€ et correspondent aux dépenses non récurrentes sur les programmes qui sont refacturés aux clients. Ces dépenses, financées par la Société, sont constatées dans les travaux en-cours. Elles seront reprises en résultat en fonction de l'avancement des

contrats concernés selon les accords contractuels définissant, pour chaque programme, le nombre d'avions retenus par les donneurs d'ordre. La marge sur les contrats de partenariat est reconnue à l'avancement en intégrant l'ensemble des coûts de ces contrats, y compris les coûts de développement.

Les principaux programmes de développement sont engagés sur des contrats clients. Les risques afférents sont ceux décrits dans les risques programmes. Par ailleurs, LATECOERE ne perçoit pas de subvention d'investissement au titre des programmes de recherche et développement.

Dans quelques cas spécifiques et de façon marginale, la Société peut être amenée à déposer des brevets.

Investissements

Les acquisitions d'actifs nouveaux inscrits s'élèvent à 7,8 M€. Il s'agit principalement de machines outils destinées à la production, de développement d'outils informatiques dans le cadre du schéma directeur des

systèmes d'information et l'équipement industriel de la plateforme de production au Mexique.

Endettement net financier

Au 31 décembre 2014, l'endettement net s'établit à 255,6 M€ en hausse de 9,6 M€. Cette hausse a été permise par la souscription d'un crédit relais de 25 M€ à échéance initiale au 28 février 2015 qui a fait l'objet début février d'un report au 30 juin 2015.

Avances remboursables

Dans le cadre d'aides au financement de programmes (principalement A380 et A350), la société a obtenu de la part des organismes officiels des avances remboursables ; au cours de l'exercice, des remboursements ont été effectués, en fonction des conditions contractuelles et des livraisons des produits concernés. A la fin de l'exercice 2014, le montant inscrit au bilan s'élève à 30,6 M€ au poste « avances conditionnées ».

Information sur les délais de paiement fournisseurs

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al. 1 du code de commerce, les informations obligatoires sur les délais de paiement des fournisseurs français (hors groupe) sont les suivantes :

Au 31 décembre 2014, le solde des dettes fournisseurs concernées s'élève à 12,3 M€ avec la répartition suivante :

- 1% de factures payables à 30 jours nets à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 8% de factures payables à 30 jours fin de mois le 10, à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 91% de factures payables à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).

Pour information, sur l'ensemble des dettes fournisseurs du Groupe au 31 décembre 2014, aucune n'était échue.

Au 31 décembre 2013, le solde des dettes fournisseurs concernées s'élève à 19,6 M€ avec la répartition suivante :

- 1% de factures payables à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 8% de factures payables à 30 jours fin de mois le 10, à compter de la date d'émission de la facture

(ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).

- 91% de factures payables à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).

Au 31 décembre 2013, ce solde comprenait 6,9 M€ de dettes échues qui incluait 6,6 M€ de dettes devenues échues le 31 décembre 2013 et payées en janvier 2014.

Pour information, sur l'ensemble des dettes fournisseurs du Groupe au 31 décembre 2013, 11% étaient échues.

Information sur les délais de paiement clients

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al. 1 du code de commerce, les informations obligatoires sur les délais de paiement des clients français (hors groupe) sont les suivantes :

Au 31 décembre 2014, le solde des créances clients s'élevait à 24,4 M€ avec la répartition suivante :

- 5% de factures payables le 10 du mois suivant,
- 77% de factures payables à 30 jours fin de mois le 10, à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 13% de factures payables à 30 jours fin de mois le 15, à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 5% de factures payables à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).

Au 31 décembre 2014, ce solde comprenait 8% de créances clients échues.

Au 31 décembre 2013, le solde des créances clients s'élevait à 25,2 M€ avec la répartition suivante :

- 69% de factures payables à 30 jours fin de mois le 10, à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 27% de factures payables à 30 jours fin de mois le 15, à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 4% de factures payables à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).

Au 31 décembre 2013, ce solde comprenait 11% de créances clients échues.

2.3 Activités des filiales et participations en 2014

2.3.1 Filiales intégrées globalement

LATECOERE Czech Republic s.r.o.

LATECOERE Czech Republic s.r.o., filiale détenue à 100% par la société LATECOERE, est située à Prague en République Tchèque. Elle constitue le pôle d'excellence du Groupe pour la production de pièces mécaniques et l'assemblage de structures de portes et de meubles électriques. Elle est également le centre de production des portes en matériaux composites pour le Boeing B787. Cette Société facture la quasi-totalité de sa production à LATECOERE.

L'activité de l'année 2014 a été marquée par la poursuite de la croissance de la société dont le chiffre d'affaires a augmenté de 13% de 2,59 à 2,93 milliards de CZK notamment sous l'effet des hausses de cadences de livraisons des portes du Boeing B787. Le résultat net s'élève à +147,3 millions de CZK. Le niveau d'investissement en 2014 s'est élevé à 46 millions de CZK.

L'effectif est de 701 personnes au 31 décembre 2014 en hausse de 16 personnes par rapport au 31 décembre 2013.

LATECOERE do BRASIL

Cette filiale est détenue à 98% par LATECOERE et à 2% par LATECOERE Développement.

L'objectif de cette implantation est d'effectuer, compte tenu de sa proximité avec Embraer, l'assemblage final et la personnalisation des tronçons de fuselage des avions de la famille ERJ 170 / 190. Depuis 2010, tous les tronçons livrés à Embraer sont assemblés sur ce site.

En 2014, LATECOERE do BRASIL a réalisé un chiffre d'affaires de 76,6 MBRL principalement avec le client Embraer et la maison mère. Ses effectifs au 31 décembre 2014, s'élèvent à 384 personnes en hausse de 40 personnes par rapport au 31 décembre 2013. Son résultat positif s'élève à 7,8 MBRL. Le niveau d'investissement en 2014 s'est élevé à 0,6 MBRL.

LATECOERE International Inc

La filiale américaine du groupe LATECOERE, détenue à 100 % par LATECOERE, est chargée de couvrir le marché américain en ce qui concerne le marketing. Elle assure éventuellement des prestations de services complémentaires pour le marché nord américain en soutien de la maison mère.

Elle a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 1,8 M€, en totalité avec sa maison mère. Le résultat 2014 est à l'équilibre.

LATelec

LATelec, filiale détenue à 100% par la Société LATECOERE, constitue le pôle d'excellence en systèmes d'interconnexion du Groupe. LATelec contrôle à 100% ses filiales en Allemagne et en Tunisie. En termes de stratégie, elle est solidement centrée sur son métier de base qui est l'interconnexion des systèmes électriques embarqués dans les domaines de l'aéronautique et du spatial.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les principaux résultats sont les suivants :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 185,5 M€ ;
Le total des produits d'exploitation s'élève à 189,2 M€ ;
Le total des charges d'exploitation s'élève à 179,4 M€ ;
Le résultat d'exploitation ressort à 9,8 M€ ;
Le résultat courant avant impôt ressort à 11,3 M€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net de 8,0 M€.

Au 31 décembre 2014, le total du bilan de la société s'élevait à 203,8 M€.

Données des filiales :

En milliers d'euros	SEA-Latelec	Latelec GmbH
Chiffre d'affaires	8 298	24 896
Résultat net	98	1 717

L'année 2014 a été marquée pour l'ensemble de la profession par la matérialisation du changement de cap opéré par les 2 grands avionneurs il y a 2 ans, à savoir la fin du développement continu de nouveaux modèles d'avions et l'émergence d'une politique de développement « incrémental », autrement dit la simple évolution des anciens modèles (remotorisations en particulier). En conséquence, le marché a constaté une forte baisse des activités d'ingénierie ; pour LATelec une réduction de près de 50% de ses activités de bureaux d'étude, qui étaient à leur plus haut niveau historique mi-2013.

L'activité industrielle de LATelec a été soutenue au cours de l'année 2014, elle a été marquée par :

- la poursuite des phases de ramp-up de l'A350 et de l'A400M,

- la reprise des transferts industriels vers la Tunisie, la situation sociale et politique étant stabilisée,
- la poursuite des transferts industriels vers le Mexique, à l'issue du déménagement dans le nouveau bâtiment (fin 2014, l'effectif de LATElec Mexico est de 207 personnes).

L'ensemble de ces transferts industriels a été réalisé dans le cadre du plan global de sécurisation établi en 2013.

Par ailleurs le plan Boost a été déployé sur LATElec avec en particulier la mise en œuvre d'actions contribuant à la baisse des stocks et l'augmentation de la productivité, contribuant ainsi à compenser les « downside » constatés (principalement baisse d'activité d'ingénierie et difficultés de réalisation du « contrat wings A330 ») et de rentrer dans le cadre du budget prévu en début d'année.

LATECOERE Services

LATECOERE Services est la principale filiale ingénierie du groupe LATECOERE. Son activité couvre les domaines aéronautique et spatial, mais également défense et sécurité, et plus récemment le domaine du nucléaire. LATECOERE Services, en plus de son implantation dans la région toulousaine, à Sainte Foy d'Aigrefeuille, a des agences de proximité à Paris, Bordeaux, Nantes et en région PACA. Elle détient également notamment 100 % du capital de LATECOERE Services IBERIA, installée à Séville en Espagne, 100% du capital de LATECOERE Services LTD, 100% du capital de LATECOERE Services Canada Inc, et 51% du capital de G²Métric située à proximité de Toulouse (48% du capital étant détenus

2.4 Dépenses de Recherche et Développement

En 2014, le total des dépenses de recherche et développement a été de 35,0 M€ (5,3% du chiffre d'affaires) contre 35,7 M€ en 2013.

En 2015, l'effort de recherche et développement sera principalement dédié aux programmes en phase de développement des portes des E-Jet E2 d'Embraer, des

par la SARL AXYL et 1% par des personnes physiques).

Dans un contexte marché difficile notamment dans l'engineering lié à la fin des développements de nouveaux programmes chez Airbus, l'année 2014 pour la division « Aérostructure Services » est marquée par un chiffre d'affaires en légère croissance de 2% par rapport à 2013 avec un chiffre d'affaires autonome de 103,8 M€. L'activité en 2014 a été marquée par une forte croissance de ses activités sur le périmètre Manufacturing Services compensant la baisse de l'activité de l'Engineering Services. La division « Aérostructure Services » poursuit par ailleurs son déploiement à l'international, avec la forte croissance de ses activités en Allemagne et au Brésil et la consolidation de son activité au Canada.

D'un point de vue rentabilité, l'année 2014 confirme la croissance profitable enregistrée en 2013 avec un EBIT économique qui atteint 5,8% du chiffre d'affaires et approche les 6,0 M€, malgré les difficultés opérationnelles rencontrées sur la filiale en Espagne.

LATECOERE Services a réalisé un chiffre d'affaires de 78 M€ en 2014, pour un résultat de 2,7 M€. Elle compte 509 salariés au 31 décembre 2014. Pour l'exercice 2014, la filiale LATECOERE Services IBERIA a réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 M€ pour un résultat net négatif de -0,4 M€. Par ailleurs, le chiffre d'affaires 2014 de G²Métric s'est élevé à 12,6 M€ pour un résultat net de 1,9 M€, avec un effectif de 62 salariés.

portes de l'A320 néo d'Airbus et de l'A350 d'Airbus, aux modifications avions et améliorations produits relatifs à des programmes déjà commercialisés (B787 notamment).

2.5 Informations sur les tendances

La mise en œuvre du plan de performance Boost vise à permettre au Groupe de se fixer un objectif de progression annuelle moyenne de l'ordre de 4% de son chiffre d'affaires sur la période 2014-2016 et de free cash flow des opérations équivalent à 7% du chiffre d'affaires à l'horizon 2016.

Cet objectif fait l'hypothèse du maintien à un niveau élevé des livraisons sur les programmes série et une progression des cadences telles que prévue en 2014 pour ceux qui sortent de la phase de développement.

L'impact de l'appréciation du dollar sur les comptes 2015 sera très faible compte tenu de la politique de

change menée par le Groupe qui vise à couvrir par avance ses flux environ deux ans à l'avance.

2014 a été une année de stabilisation et de renforcement des fondamentaux. En 2015, le Groupe devra poursuivre ses efforts visant à améliorer sa performance opérationnelle, recréer les conditions d'une compétitivité retrouvée et générer des cash flows suffisants pour continuer à se développer et assurer le service du principal de sa dette.

L'aboutissement favorable des discussions en cours sur la restructuration financière avec les créanciers est une étape indispensable pour permettre au Groupe de

retrouver les marges de manœuvre nécessaires à l'exécution de son plan Boost.

2.6 Autres informations

2.6.1 Inventaire des valeurs mobilières de la société LATECOERE

En milliers d'euros	Nbre de titres	Valeur brute	Provision	Valeur nette
LATECOERE INTERNATIONAL Inc.	600	541	0	541
LATECOERE Développement	149 998	572	0	572
LATelec	1 900	7 600	0	7 600
Letov s.r.o.	NC	20 787	0	20 787
LATECOERE Do Brasil	30 339 461	13 425	0	13 425
LATECOERE AEROSERVICES	15 000	229	229	0
Corse Composites Aéronautique	184 139	2 700	923	1 777
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS		45 854	1 151	44 702
Actions LATECOERE	12 421	108	0	108
TOTAL TITRES DE PLACEMENTS	12 421	108	0	108

2.6.2 Résultats des cinq derniers exercices de la société LATECOERE

En euros	Dec 31, 2010	Dec 31, 2011	Dec 31, 2012	Dec 31, 2013	Dec 31, 2014
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	17 219 994	17 219 994	18 647 508	23 017 186	23 090 998
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 609 997	8 609 997	9 323 754	11 508 593	11 545 499
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	314 958 397	399 705 790	445 595 033	395 390 550	443 975 800
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	10 817 505	-14 341 653	-14 825 268	-155 778 927	-15 088 139
Impôt sur les bénéfices	-7 347 069	-8 447 538	-5 884 626	-6 464 039	-7 278 717
Participation des salariés et intéressement dus au titre de l'exercice	2 249 829	546 035	25 050	723 781	2 104 270
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	24 081 851	1 133 049	-1 074 453	-87 215 045	-3 838 179
Montant des résultats distribués au cours de l'exercice (y compris précompte mobilier)	0	0	0	0	0
Résultats par action :					
Résultat après impôt et participation des salariés mais avant amortissements et prov.	1,8	-0,7	-1,0	-13,0	-0,9
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	2,8	0,1	-0,1	-7,6	-0,3
Dividende versé à chaque action au cours de l'exercice	0	0	0	0	0
Personnel :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 024	1 022	1 086	1 109	1 128
Montant de la masse salariale de l'exercice	40 906 000	41 257 977	44 159 106	47 911 803	49 090 994
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	19 182 243	20 046 760	21 088 034	22 748 574	23 873 112

2.6.3 Evénements postérieurs à la clôture

Signature d'un accord avec les principaux créanciers

Concomitamment au changement du tour de table des créanciers intervenu au cours de l'été 2014, le Groupe a engagé des discussions dans un triple objectif :

- obtenir une réduction significative de sa dette ;
- bénéficier d'un apport significatif de new money ;
- disposer d'actionnaires de référence à même d'accompagner le Groupe dans son projet de transformation.

Après de nombreux mois de négociations exigeantes, le Groupe annonce la signature d'un accord avec ses principaux créanciers, des fonds gérés ou conseillés par des entités affiliées d'Apollo Global Management, LLC (NYSE : APO) (ci-

après dénommées avec ses entités consolidées, « Apollo »), une entité affiliée de Monarch Alternative Capital LP (« Monarch ») ainsi que d'autres créanciers représentant ensemble 86% du montant du crédit syndiqué de Latécoère.

La réalisation des opérations prévues par cet accord créera les conditions pour que le Groupe puisse mettre fin à son surendettement financier en renforçant ses fonds propres et en lui permettant de retrouver un niveau de dette compatible avec la nature long terme de son activité. Grâce à une situation de trésorerie restaurée, cet accord permettra de poursuivre le travail important de redressement de la performance opérationnelle engagé depuis un an et de mettre en œuvre le redéploiement stratégique et commercial nécessaire pour adresser les enjeux de compétitivité et s'adapter à l'évolution du marché.

Renforcement des fonds propres du Groupe

Les opérations de renforcement des fonds propres donneraient lieu successivement à deux augmentations de capital pour un montant total de 278 millions d'euros. Ces augmentations de capital, qui seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Latécoère, seront réalisées selon les modalités suivantes :

- Une première Augmentation de Capital Réservée (à l'ensemble des créanciers du Groupe) qui serait libérée par compensation des créances acquises par l'ensemble des créanciers d'un montant de 55.6 millions d'euros, par émission de 6.9 millions d'actions nouvelles Latécoère au prix de 8.06 euros par action ;
- Une seconde augmentation de capital, garantie par l'ensemble des créanciers, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 222.5 millions d'euros, par émission de 74.2 millions d'actions nouvelles Latécoère à raison de 4.0 actions nouvelles pour 1 action existante après l'Augmentation de Capital Réservée au prix de souscription de 3.0 euros par action.

Le montant de l'Augmentation de Capital Réservée représente 20% du montant total des augmentations de capital. Les produits des augmentations de capital seront alloués pour 178 millions d'euros à la réduction ou au remboursement du crédit syndiqué existant qui s'élève à 278 millions d'euros avant opérations et pour 100 millions d'euros au financement du plan de performance et de développement que la société entend mettre en œuvre avec le concours de ses nouveaux actionnaires.

A l'issue de l'Augmentation de Capital Réservée, les créanciers détiendront 37,4% du capital de Latécoère. Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription qui aura lieu postérieurement, la participation de l'ensemble des créanciers serait comprise entre 37,4% du capital de Latécoère dans le cas où les actionnaires existants viendraient à participer à hauteur de 100% et 87,5% s'ils ne participaient pas à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Autrement dit, un actionnaire détenant 1,00% du capital de Latécoère avant l'Augmentation de Capital Réservée détiendrait après l'opération 0,63% du capital s'il décidait de souscrire à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription et 0,12% s'il décidait de ne pas souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

A l'issue de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, la participation d'Apollo et Monarch au capital de Latécoère devrait être comprise entre 25,1% et 45,9% sur la base de leur exposition actuelle dans le crédit syndiqué et de la souscription par chacun des autres créanciers à ladite augmentation de capital à hauteur de son engagement de garantie. C'est la raison pour laquelle Apollo et Monarch ont sollicité l'octroi par l'AMF d'une dérogation prévue par l'article 234-9 2° de son règlement général à l'obligation de déposer une offre publique sur les titres de Latécoère par suite du franchissement de seuils déclencheurs de l'obligation de déposer un projet d'offre. Apollo et Monarch se sont engagés jusqu'au 31 décembre 2016 à ne pas céder leurs titres.

Les augmentations de capital donneront lieu à un renforcement des fonds propres de Latécoère pour un montant de 278 millions d'euros. En conséquence, sur une base pro forma, les fonds propres consolidés du Groupe seraient de 389 millions d'euros au 31 décembre 2014, représentant une amélioration significative par rapport à ses fonds propres consolidés part du Groupe de 111 millions d'euros au 31 décembre 2014.

La société fera appel à un expert indépendant en application des dispositions de l'article 261-2 du règlement général de l'AMF et rendra un avis motivé sur le caractère équitable des opérations envisagées.

Réduction de la dette syndiquée de 64%

A la suite des opérations d'augmentation de capital, la dette syndiquée résiduelle sera réduite à 100 millions d'euros (soit une diminution de 64% par rapport à un crédit syndiqué d'un montant initial de 278 millions d'euros) et aura une maturité de 5 ans in fine. Il s'agira d'une dette senior qui portera intérêts (composante cash et PIK) avec une marge comprise entre 500 /850 points de base et un taux Euribor plancher de 0.5%. La dette sera amortie entièrement à maturité mais pourra être partiellement amortie à partir de 2017 par le biais d'une clause de cash-flow excédentaire portant sur 50% du montant de cash-flow net annuel généré par la société au-delà de 20 millions d'euros, le montant remboursé par anticipation étant lui-même plafonné à 20 millions d'euros par an.

La restructuration financière permettra à Latécoère d'améliorer sensiblement ses ratios d'endettement et de réduire le coût annuel de son financement de près de 50%, les charges financières attendues s'élèveront à environ 5 millions d'euros au titre de la première année du prêt contre un montant annuel actuel de l'ordre de 12,5 millions d'euros.

Nouvelle gouvernance

Apollo et Monarch deviendront les actionnaires de référence et détiendront une participation minimale de l'ordre de 25% du capital.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de Latécoère, il sera proposé de créer une structure unique à Conseil d'Administration en lieu et place des Conseil de Surveillance et Directoire actuels. Cette nouvelle gouvernance vise à renforcer le pouvoir décisionnaire du Conseil d'Administration.

Il sera proposé de confirmer le Président du Conseil de Surveillance actuel, M. Pierre Gadonneix et le Président du Directoire actuel de Latécoère, M. Frédéric Michelland dans leurs nouvelles fonctions respectives de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général du Groupe.

A l'occasion de cette même assemblée générale des actionnaires, il sera proposé de statuer sur la composition du Conseil d'Administration pour tenir compte de la nouvelle structure actionnariale du Groupe. En fonction de la détention du capital d'Apollo et Monarch à l'issue des opérations de restructuration financière, le nombre de leurs représentants au Conseil d'Administration sera de 5 ou de 6 administrateurs (sur un total de 11 administrateurs).

Soutien des principaux actionnaires

Les sociétés Salvepar ainsi que le fonds salariés FCPE B, représentant ensemble 11,8% du capital et 19,7% des droits de vote de la société, apportent leur soutien et ont en conséquence exprimé leur intention de voter l'ensemble des résolutions liées à ces opérations.

Prochaines étapes

L'accord, qui a été approuvé par le Conseil de Surveillance de Latécoère, est soumis à la réalisation de plusieurs conditions suspensives usuelles, notamment l'accord de l'ensemble des créanciers, la signature d'un protocole de conciliation et son homologation par le Tribunal de Commerce de Toulouse, l'avis motivé de l'expert indépendant concluant au caractère équitable de l'opération proposée, l'octroi par l'AMF au profit des nouveaux actionnaires d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les titres de Latécoère, ainsi que l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Latécoère de l'ensemble des résolutions liées à l'opération.

Il est envisagé de tenir l'assemblée générale des actionnaires au plus tard le 30 juin 2015 et de réaliser les opérations d'augmentation de capital avant la fin du troisième trimestre 2015.

3 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

3.1 Etat de la situation financière consolidée

<i>En milliers d'euros</i>				
	Notes	31-déc.-14	31-déc.-13	Var.
Ecart d'acquisition	5.2	1 300	1 300	0
Autres immobilisations incorporelles	5.1	4 823	1 782	3 041
Immobilisations corporelles	5.1	89 722	90 083	-360
Autres actifs financiers		6 471	6 171	300
Impôts différés	15.2	21 235	17 075	4 160
Instruments financiers dérivés	9.1	0	4 853	-4 853
TOTAL ACTIF NON COURANT		123 552	121 265	2 287
Stocks et en-cours	6.1	417 612	405 555	12 057
Clients et autres débiteurs	8	164 841	157 077	7 763
Créances d'impôt	15.1	24 732	26 850	-2 118
Instruments financiers dérivés	9.1	0	11 277	-11 277
Autres actifs courants		2 784	1 259	1 525
Trésorerie et équivalents de trésorerie		33 366	19 541	13 825
TOTAL ACTIF COURANT		643 335	621 560	21 775
TOTAL ACTIF		766 887	742 824	24 062

<i>En milliers d'euros</i>				
	Notes	31-déc.-14	31-déc.-13	
Capital	10.2	23 091	23 017	
Primes liées au capital		93 095	92 800	
Actions propres		1 625	1 691	
Autres réserves		-9 218	9 549	
Résultats non distribués		1 972	3 471	
CAPITAL EMIS ET RESERVES ATTRIBUABLES AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE		110 565	130 528	
Participations ne donnant pas le contrôle		1 568	1 657	
TOTAL CAPITAUX PROPRES		112 133	132 185	
Emprunts et dettes financières	13.1	174 797	5 658	
Avances remboursables		38 171	38 147	
Engagements envers le personnel	12	15 839	14 061	
Autres provisions	11	943	756	
Impôts différés	15.2	503	12 186	
Instruments financiers dérivés	9.1	0	0	
Autres passifs long terme		19 285	16 745	
TOTAL PASSIF NON COURANT		249 538	87 551	
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	13.1	168 743	330 832	
Avances remboursables		1 038	896	
Fournisseurs et autres créditeurs	14	185 813	175 485	
Dettes d'impôt		3 024	1 464	
Autres passifs courants		18 549	9 151	
Instruments financiers dérivés	9.1	28 048	5 261	
TOTAL PASSIF COURANT		405 216	523 088	
TOTAL DES PASSIFS		654 753	610 639	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		766 887	742 824	

3.2 Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc.-14	31-déc.-13
Chiffre d'affaires		664 074	621 085
Autres produits de l'activité		791	744
Variation des stocks d'en-cours et produits finis ¹		12 024	-105 849
Achats consommés et charges externes	17	-398 344	-364 407
Charges de personnel		-238 116	-254 622
Impôts et taxes		-8 599	-10 525
Dotations aux amortissements et pertes de valeur		-12 009	-11 518
Dotations nettes aux provisions d'exploitation		-253	2 871
Dotations nettes / dépréciations des actifs circulants ²		4 429	70 721
Autres produits	19	15 463	16 861
Autres charges		-2 188	-5 427
RESULTAT OPERATIONNEL		37 273	-40 064
<i>Résultat opérationnel / chiffre d'affaires</i>		<i>5,61%</i>	<i>-6,45%</i>
Coût de l'endettement financier net		-14 710	-15 037
Gains et pertes de change réalisés		-4 978	-3 255
Autres charges et produits financiers réalisés		-9 302	-4 560
Résultat financier réalisé		-28 990	-22 853
Gains et pertes latents sur instruments financiers dérivés		-10 867	6 807
Autres charges et produits financiers latents		1 331	-9 106
Résultat financier latent		-9 536	-2 299
RESULTAT FINANCIER	20	-38 527	-25 151
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		0	43
Impôts sur les bénéfices	21	1 616	-14 634
RESULTAT NET		362	-79 806
Dont attribuable aux propriétaires de la société mère		135	-79 991
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		227	184
<i>Résultat attribuable au Groupe / chiffre d'affaires</i>		<i>0,02%</i>	<i>-12,88%</i>
Moyenne pondérée titres période		11 521 751	9 697 744
Résultat de base par action	10.2	0,01	-8,15
Résultat dilué par action	10.2	0,01	-8,15

¹ dont -112,8 M€ relatif à une variation d'Encours « Non recurring » en 2013 qui inclut notamment l'impact de la dépréciation exceptionnelle sur deux programmes en fin de développement pour -125,6 M€

² dont 66,0 M€ relatif à une reprise d'Encours « Non recurring » en 2013 qui inclut notamment l'impact de la dépréciation exceptionnelle sur deux programmes en fin de développement pour 53,3 M€

3.3 Etat du résultat global consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
RESULTAT NET DE LA PERIODE (1)	362	-79 806
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL :		
- Eléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net :		
Engagement de rachat sur minoritaires	-1 130	-1 702
Ecart actuariel des engagements de retraite	-764	1 762
Autres	-266	-8
Produit (charge) d'impôt sur les éléments non reclassés ultérieurement	262	-606
- Eléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net :		
Ecart de conversion	-219	-4 047
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur et transferts en résultat)	-28 053	12 785
Produit (charge) d'impôt sur les éléments ultérieurement reclassés	9 778	-4 462
TOTAL AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (2)	-20 392	3 722
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL (1+2)	-20 031	-76 084
Dont attribuable aux propriétaires de la société mère	-20 266	-76 307
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	235	223

3.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-14	31-déc.-13
Résultat net de la période	362	-79 806
Ajustement pour :		
Elimination du résultat des mises en équivalence	0	-43
Amortissements et provisions	17 290	-59 173
Elimination des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	10 867	-6 278
Autres éléments sans impact de trésorerie	141	53
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	28 659	-145 247
Charge d'impôts	-1 616	14 634
Coût de l'endettement financier	14 710	15 429
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET IMPÔT	41 753	-115 183
Variation des stocks	-7 884	104 632
Variation des clients et autres débiteurs	-7 172	-7 961
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	21 408	38 085
Impôt payé	-2 454	-3 494
TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	45 651	16 078
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (dont variation des fournisseurs d'immobilisations)	-15 083	-16 586
Acquisition d'actifs financiers	-6	-50
Variation des prêts et avances consentis	-677	-896
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	103
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-15 739	-17 429
Augmentation de capital	369	208
Acquisitions ou cessions d'actions propres	-65	16
Emission d'emprunts	0	0
Remboursement d'emprunts	-3 397	-3 620
Intérêts financiers versés	-15 504	-16 700
Dividendes payés	-325	-245
Flux liés aux avances remboursables	167	1 998
Autres flux liés aux opérations de financement ¹	1 691	10 877
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-17 064	-7 466
+/- incidence des variations de change	-22	225
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	12 826	-8 592
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	17 894	26 485
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	30 720	17 894

¹ Correspond principalement aux financements court terme (affacturage et crédit court terme)

3.5 Tableau de variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>										
	Capital émis	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs	Ecarts de conversion	Autres variations	Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL
31-déc.-2012	18 648	75 321	1 675	91 280	1 355	-1 629	-1 679	184 971	1 680	186 650
Opération sur capital	4 370	17 479						21 848		21 848
Paiements fondés sur des actions								0		0
Opérations sur titres auto-détenus			16					16		16
Dividendes								0	-245	-245
Autres variations								0		0
Transactions avec les actionnaires	4 370	17 479	16	0	0	0	0	21 864	-245	21 619
Résultat net de l'exercice (1)				-79 991				-79 991	184	-79 806
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur et transferts en résultat)					8 295			8 295		8 295
Instruments financiers : écarts de conversion					28			28		28
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat						-4 085		-4 085	38	-4 047
Autres variations							-554	-554	1	-553
Autres éléments du résultat global (2)	0	0	0	0	8 323	-4 085	-554	3 684	38	3 722
TOTAL RESULTAT GLOBAL (1)+(2)	0	0	0	-79 991	8 323	-4 085	-554	-76 307	223	-76 084
31-déc.-2013	23 017	92 800	1 691	11 290	9 678	-5 714	-2 233	130 528	1 657	132 185
Opération sur capital	74	295						369		369
Paiements fondés sur des actions								0		0
Opérations sur titres auto-détenus			-65					-65		-65
Dividendes								0	-325	-325
Autres variations										
Transactions avec les actionnaires	74	295	-65	0	0	0	0	304	-325	-21
Résultat net de l'exercice (1)				135				135	227	362
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur et transferts en résultat)					-18 294			-18 294		-18 294
Instruments financiers : écarts de conversion					18			18		18
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat						-226		-226	7	-219
Autres variations							-1 899	-1 899	1	-1 898
Autres éléments du résultat global (2)	0	0	0	0	-18 275	-226	-1 899	-20 401	8	-20 392
TOTAL RESULTAT GLOBAL (1)+(2)	0	0	0	135	-18 275	-226	-1 899	-20 266	235	-20 031
31-déc.-2014	23 091	93 095	1 625	11 424	-8 597	-5 939	-4 133	110 565	1 568	112 133

4 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE LATECOERE S.A. AU 31 DECEMBRE 2014

4.1 Bilan de la société LATECOERE S.A.

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Amort. Prov.	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	5 457	4 482	975	975
Immobilisations incorporelles	6 759	4 768	1 990	613
Terrains	505		505	505
Constructions	2 890	842	2 048	2 132
Installations techniques, outillages	32 763	21 044	11 719	6 471
Autres immobilisations corporelles	10 243	6 998	3 245	2 853
Immobilisations en cours	10 752		10 752	12 747
Avances et acomptes			0	0
Immobilisations corporelles	57 153	28 884	28 268	24 707
Autres participations	45 854	1 151	44 703	39 905
Créances rattachées à des participations	77 685		77 685	77 136
Autres titres immobilisés	25		25	25
Prêts	409	409	0	0
Autres immobilisations financières	2 510	0	2 510	2 254
Immobilisations financières	126 483	1 560	124 922	119 321
ACTIF IMMOBILISE	190 394	35 213	155 181	144 641
Matières premières	31 395	6 535	24 860	25 191
En-cours de production de biens	261 202	8 232	252 970	232 140
Produits intermédiaires et finis	34 407	4 334	30 073	37 391
Stocks et en-cours	327 004	19 101	307 902	294 722
Avances, acomptes versés sur commandes	3 105		3 105	928
Créances clients et comptes rattachés	9 920	0	9 920	12 731
Autres créances	98 651		98 651	82 534
Valeurs mobilières de placement	12 740		12 740	8 931
Disponibilités	11 836		11 836	1 738
Charges constatées d'avance, écarts de conversion	1 344		1 344	1 924
ACTIF CIRCULANT	464 600	19 101	445 498	403 509
TOTAL ACTIF	654 994	54 314	600 679	548 149

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Capital social ou individuel	23 091	23 017
Primes d'émission, de fusion, d'apport	93 095	92 800
Réserve légale	1 722	1 722
Autres réserves	107 496	107 496
Report à nouveau	-192 099	-104 884
Résultat de l'exercice	-3 838	-87 215
Provisions réglementées	4 981	4 148
Capitaux propres	34 448	37 085
Avances conditionnées	30 609	31 442
Total Fonds propres	65 057	68 527
Provisions pour risques et charges	12 732	12 732
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	278 163	254 605
Emprunts et dettes financières divers	2 006	2 007
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 905	79 988
Dettes fiscales et sociales	33 271	21 585
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	685	882
Autres dettes	118 685	107 274
Produits constatés d'avance - Ecart de conversion	11 176	550
Total dettes	522 891	466 890
TOTAL PASSIF	600 679	548 149

4.2 Compte de résultat de la société LATECOERE S.A.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Production vendue de biens	429 600	372 446
Production vendue de services	14 375	22 944
Chiffre d'affaires net	443 976	395 391
Production stockée	9 984	-110 394
Production immobilisée	5 842	1 068
Subventions d'exploitation	2 354	5 533
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	4 964	85 004
Autres produits	261	271
Autres produits d'exploitation	23 405	-18 518
Produits d'exploitation	467 381	376 873
Achats de marchandises	0	0
Achats matières premières, approvisionnements	41 092	32 695
Variation stocks (matières premières, approvisionnements)	1 713	6 334
Autres achats, charges externes	340 877	313 377
Impôts et taxes et versements assimilés	4 425	6 360
Salaires et traitements	50 143	47 995
Charges sociales	23 873	22 749
Dotations aux amortissements	2 803	2 024
Dotations aux provisions sur actif circulant	132	19 678
Autres charges d'exploitation	404	39
Charges d'exploitation	465 462	451 251
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 918	-74 378
RESULTAT FINANCIER	-9 573	-18 509
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-7 654	-92 887
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 358	-69
Participation salariés aux fruits de l'expansion	2 104	724
Impôts sur les bénéfices	-7 279	-6 464
TOTAL DES PRODUITS	493 760	391 986
TOTAL DES CHARGES	497 598	479 201
RESULTAT NET	-3 838	-87 215

4.3 Tableau de flux de trésorerie de la société LATECOERE S.A.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Résultat net	-3 838	-87 215
Elimination des amortissements et provisions ¹	-6 076	-62 682
Elimination d'autres éléments sans impact de trésorerie	0	-30
Marge brute d'autofinancement	-9 914	-149 927
Variation du BFR ¹	6 180	155 984
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-3 733	6 056
Total des investissements	-7 877	-8 262
Total des cessions	136	73
Incidence des variations de périmètre (1)		
Flux net de trésorerie provenant des investissements	-7 742	-8 189
Dividendes versés	0	0
Augmentation (réduction) de capital	369	208
Emissions de dettes financières	0	0
Remboursements de dettes financières	-795	1
Flux liés à des participations	860	2 232
Flux liés aux avances remboursables	-833	398
Cession (acquisition) d'actions propres	0	0
Autres flux liés aux opérations de financement court terme ²	25 000	0
Variation nette des prêts et avances consentis	-252	315
Flux net de trésorerie provenant du financement	24 348	3 155
VARIATION DE TRESORERIE	12 874	1 023
Trésorerie d'ouverture	10 322	9 299
Trésorerie de clôture	23 196	10 322
Trésorerie et équivalent de trésorerie	24 577	10 669
Concours bancaires courants	-1 381	-347
Mobilisation de créances	0	0
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	23 196	10 322

¹ Pour 2013, incluant l'impact de la dépréciation exceptionnelle sur deux programmes en fin développement pour +125,6 M€ en variations stocks et -53,3 M€ en reprise sur provision de stocks

² Pour 2014, correspond à la mise en place d'un nouveau crédit-relais d'une durée d'un an correspondant à une nouvelle tranche du crédit syndiqué.

5 FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

5.1 Risques liés à l'activité

5.1.1 Risque « programme »

Risque commercial

Le choix stratégique des programmes futurs est réalisé dans un environnement technologique évolutif et implique la mise en jeu d'investissements importants notamment en matière de Recherche et Développement. Ces programmes d'investissement supposent une rentabilité à long terme. De la réussite commerciale du programme dépend la rentabilité du Groupe. Les hypothèses commerciales et de rentabilité retenues par le Groupe pourraient ne pas se vérifier et les produits ayant fait l'objet de ces investissements pourraient ne pas tous connaître un succès commercial permettant de rentabiliser l'investissement initial.

Pour faire face à ce risque, le Groupe a diversifié ses programmes et a obtenu sur certains programmes des avances remboursables finançant une partie des frais de Développement, ces avances n'étant remboursées qu'en cas de succès du programme. Le détail de ces avances se retrouve en note 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de retard de programme

Les constructeurs d'avions peuvent rencontrer des difficultés quant au respect du calendrier de leurs programmes. Des retards dans le planning de réalisation des nouveaux avions peuvent provoquer des reports de livraisons et affecter ainsi le rythme de réalisation du chiffre d'affaires du Groupe.

Pour limiter ce risque, le Groupe a fait appel à des fournisseurs « coopérants » de deuxième niveau, soumis aux mêmes contraintes. Les avances remboursables obtenues permettent également de réduire ce risque car les remboursements dépendent des livraisons effectuées. Par ailleurs, le Groupe peut être amené de manière ponctuelle à ouvrir des négociations avec ses clients lui permettant de diminuer ce risque. Ces négociations accompagnent et sécurisent le financement des programmes concernés.

5.1.2 Risque lié aux cadences de livraison des avionneurs

Le rythme des commandes d'avions présente des tendances cycliques liées à l'évolution du trafic passagers, au rythme de vieillissement et de renouvellement des flottes d'avions, aux décisions d'équipements, à la santé financière des compagnies aériennes et également de façon plus générale à l'évolution du commerce international. L'activité du Groupe résultant directement des cadences des avionneurs, les variations de cadences impactent son niveau d'activité et peuvent affecter sa situation financière. Par ailleurs, des événements exceptionnels (terrorisme, pandémie, catastrophes aériennes) pourraient avoir de fortes répercussions sur le trafic aérien et par voie de conséquence sur les programmes aéronautiques auxquels participe le Groupe. En 2014, environ 97 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe concerne les activités d'aviation civile.

Pour faire face au risque lié aux variations de cadences des avionneurs, notamment en période de retournement de cycle, le Groupe développe une politique industrielle visant à assurer une bonne réactivité de sa structure de coûts et dans laquelle s'inscrit le choix de recourir à des fournisseurs « coopérants » de deuxième niveau, soumis aux mêmes contraintes.

5.1.3 Risque produit

Le constructeur s'engage sur la navigabilité d'un appareil livré. En cas de défaillance, LATECOERE, en tant que fournisseur, pourrait être appelé en responsabilité. Les normes qualité très strictes (sélection des fournisseurs, procédures de contrôle qualité internes,...) mises en œuvre dans le référentiel ISO 9001/ EN 9100 V2009 par les sociétés du Groupe visent à assurer une fiabilité irréprochable des produits livrés. Une démarche de certification ISO 14001 a été entreprise ; quatre des établissements du Groupe ont déjà été certifiés, l'extension à trois autres établissements est en cours. Par ailleurs, une assurance sur risques produits est souscrite par le Groupe (cf § 5.3.2).

5.1.4 Risque matières

Les approvisionnements des matières premières (aluminium, acier et titane) sont couverts principalement

par des contrats gérés par les donneurs d'ordre (combinds) et par des contrats longue durée contenant des clauses limitant l'impact des fluctuations de prix. Seule une portion négligeable des approvisionnements correspond à des achats sur le marché, et représente la seule part de nos achats de matières premières soumise aux fluctuations de prix.

5.1.5 Risques juridiques et fiscaux

La société LATECOERE fait l'objet d'un contrôle fiscal comme mentionné dans la note 24.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Hormis les litiges décrits dans cette rubrique, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

5.1.6 Risque fournisseurs

De façon générale, le Groupe LATECOERE travaille dans le cadre de partenariats avec des coopérants et fournisseurs. Les événements de nature à affecter ces partenaires peuvent avoir une incidence sur l'activité du Groupe (surcoûts, retards de production, ...). Pour limiter ce risque, le Groupe mène différentes actions :

- une surveillance individualisée par le biais d'audits réguliers (qualité et logistique),
- une assistance technique et organisationnelle,
- une aide au développement de la maturité des fournisseurs à travers ressources internes ou à travers organisation SPACE dont LATECOERE est membre exécutif,
- le développement de doubles sources pour les approvisionnements les plus critiques.
- Un suivi juridique des réclamations éventuelles des fournisseurs sensibles

5.1.7 Risque pays

Du fait de sa présence dans plus d'une dizaine de pays, le Groupe LATECOERE peut être exposé à des risques politiques ou sociaux. Les perturbations importantes subies par la branche Systèmes d'Interconnexion en Tunisie à partir d'octobre 2012 suite à des mouvements sociaux non coordonnés ont été progressivement résorbées en 2013. La gestion de cette crise a permis à LATelec de tenir ses engagements vis-à-vis de ses clients. Elle a également été l'occasion d'aligner sur la politique déjà pratiquée au sein de la branche Aérostructure la composante géographique de sa stratégie industrielle vers des schémas de double source, dès lors que les cadences de production le permettent et en lien avec ses donneurs d'ordre, aux fins de mieux maîtriser le risque pays.

5.2 Risques financiers

5.2.1 Risque de change

De par son exposition internationale et les facturations faites en devises dollar à ses clients français, le Groupe est confronté à des risques de change. Le risque lié aux fluctuations du dollar est couvert pour partie par des contrats de ventes à terme et des tunnels d'options. Le taux du dollar et le risque de change associé font partie des hypothèses futures estimées dans le cadre des contrats de construction pour la détermination des marges à terminaison. Les fluctuations des parités peuvent entraîner des conséquences sur la marge opérationnelle, le résultat financier, les capitaux propres et l'endettement net.

Le Groupe a par conséquent développé une politique de couverture naturelle en effectuant une partie des ses achats en USD. Ainsi, le Groupe facture environ 69 % de ses ventes en dollars et achète environ 47 % de fournitures ou sous-traitance en dollars. La couverture naturelle du Groupe sur le dollar USD représente environ 30 %.

Pour couvrir son exposition nette résiduelle, le Groupe utilise des instruments financiers de couverture de change, de type ventes à terme ou tunnels d'options. Les tunnels d'options mis en place donnent la possibilité

au Groupe d'être associé à une revalorisation du cours €/USD.

Au 31 mars 2015, le Groupe a protégé environ 95% de son exposition 2015 par des ventes à terme et des tunnels d'options à des cours €/USD au pire de 1,345 et plus de 70% de son exposition 2016 à des cours €/USD au pire de 1,216.

Le Groupe dispose également de couvertures de change visant à se protéger des fluctuations de la couronne tchèque contre l'euro liées à sa filiale LATECOERE Czech Republic s.r.o. et des fluctuations du réal brésilien par rapport au dollar liées à sa filiale LdB.

Le détail de ces instruments dérivés et de leurs impacts sur les états financiers figure dans la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'incidence des opérations de couvertures dollars inscrites en chiffre d'affaires s'élève à + 3,9 M€ en 2014 contre + 2,6 M€ en 2013.

L'exposition du Groupe au risque de change et l'analyse de sensibilité sont détaillées dans la note 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Les caractéristiques des instruments financiers sont décrites dans les notes 2.17 et note 9 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.2.2 Risque de taux

La quasi-totalité de l'endettement net est basé sur des référentiels courts termes. Le groupe LATECOERE bénéficie de couvertures de taux (échange d'index variables avec cap protégeant à la hausse) lui permettant de limiter les impacts d'une forte volatilité des taux sur lesquels sa dette est indexée. Le taux d'intérêt moyen porté par le Groupe en 2014 s'élève à 4,5 %.

L'exposition du Groupe au risque de taux et l'analyse de sensibilité sont mentionnées dans la note 22.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.2.3 Risques sur actions

Le Groupe détient essentiellement des actions LATECOERE, dont les variations sont ajustées en fonction du cours de clôture. Les titres auto-détenus sont comptabilisés en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés. Le montant des titres auto-détenus au 31 décembre 2014 s'élève à 108 K€.

Compte tenu du fait qu'à la clôture de l'exercice la Société ne détient que 12 421 de ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité, l'impact de variation du cours serait insignifiant. Par ailleurs, le Groupe ne détient pas d'autres actions significatives cotées et n'est à ce titre pas exposé au risque de fluctuation des cours de bourse.

5.2.4 Risques de contreparties

Le Groupe est principalement exposé au risque de crédit et de contrepartie concernant les clients et les instruments financiers dérivés et les placements financiers temporaires.

Le risque de défaillance de contreparties lié aux clients est très limité du fait de la catégorie des principaux clients (avionneurs de 1^{er} rang) des branches Aérostructure et Systèmes d'interconnexions.

Les contreparties relatives à la branche Ingénierie sont plus nombreuses et peuvent présenter un risque plus élevé. Cependant, ce risque est jugé peu significatif au regard des principales contreparties du Groupe.

A la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ces actifs échus non provisionnés.

Le Groupe met en place des instruments financiers dérivés dans le but de réduire son exposition aux risques de change et de taux. Ces opérations sont contractées de gré à gré avec des banques de 1^{er} rang et ne présentent pas à ce titre de risque de défaillance.

Du fait de sa structure financière, le Groupe n'est excédentaire en trésorerie que sur des périodes courtes. La trésorerie est placée au travers d'instruments monétaires sans risque auprès d'établissements bancaires de 1^{er} rang.

5.2.5 Risque de liquidité

Le Groupe gère sa trésorerie de manière centralisée. Les excédents ou les besoins de financement de ses filiales sont placés ou financés par la société mère à des conditions de marché. Le service trésorerie du Groupe gère le financement, courant et prévisionnel du Groupe et assure la capacité de celui-ci à faire face à ses engagements financiers.

En avril 2015, le Groupe a changé de partenaire financier dans le cadre du financement de ses créances (affacturage). Le nouveau contrat permettra de mieux accompagner la croissance d'activité du Groupe lors des prochaines années notamment en déplaçant le montant du financement au titre des créances cédées.

A la clôture, le Groupe a tiré l'ensemble des ressources mises à sa disposition y compris au titre de l'affacturage dont le principe de fonctionnement impose la mobilisation de la totalité des créances rattachées aux clients cédés sans lien avec le besoin de trésorerie réel.

Suite à la dépréciation exceptionnelle constatée par le Groupe fin 2013 reflétant notamment le retard pris dans la décroissance des coûts de revient des programmes en développement, les « covenants » du crédit syndiqué n'ont pas pu être respectés et les échéances de remboursement initialement prévues ne peuvent être honorées. C'est dans ce contexte que le Groupe s'est rapproché de ses partenaires financiers et a obtenu des dispenses (« waivers ») de la clause d'exigibilité immédiate de la dette au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de la poursuite des négociations engagées au second semestre 2014 par le Groupe, les créanciers ont accordé un report des échéances dues au 28 février 2015 et au 31 mars 2015 jusqu'au 30 juin 2015.

Les négociations ont eu pour objectif une réduction significative de la dette du Groupe et un apport significatif de new money.

C'est dans ce contexte que la société et ses principaux créanciers ont signé le 29 avril 2015 un accord qui répond à ces objectifs et qui se traduit par :

- un renforcement des fonds propres de Latécoère pour un montant de 278 M€ au travers :
 - une première augmentation de capital réservée à l'ensemble des créanciers du Groupe par compensation de créances de 56 M€ (8,06 €/action) ;
 - une seconde augmentation de capital de 222 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription (3,0 €/action).
- une réduction de 178 M€ de la dette financière au titre du crédit syndiqué (soit environ 2/3 de la dette) la ramenant ainsi de 278 M€ à 100 M€. Cette dette résiduelle de 100 M€ serait remboursable sur 5 ans ;
- un apport complémentaire de 100 M€ de New Money
- la constitution d'un noyau d'actionnaires de référence avec une gouvernance qui renforcerait le

lien entre le Conseil d'Administration et la Direction exécutive compte tenu des enjeux importants auxquels le Groupe devra faire face à moyen-terme tout en retenant le principe d'une majorité qualifiée au Conseil d'Administration sur les sujets stratégiques.

Cet accord qui reste soumis à la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives et à l'approbation de l'assemblée générale, permettra à Latécoère de retrouver une structure financière assainie et renforcée en cohérence avec la nature long-terme de ses activités.

L'exposition du Groupe au risque de liquidité a été présentée dans la note 22.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.3 Autres risques

5.3.1 Continuité du système d'information

La Direction du Système d'Information (DSI) est responsable de la continuité de l'ensemble des services liés au Système d'Information (SI) du Groupe.

La DSI compte parmi ses missions, le maintien en condition opérationnel et la gestion de l'intégrité du Système d'Information.

Le maintien en condition opérationnel est assuré par une organisation groupe structurée en centres de compétence transverses. L'intégrité du SI est garantie à travers un plan de maîtrise des risques informatiques qui définit les priorités et les actions associées afin de réduire l'exposition aux menaces externes et internes.

Un Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) permet d'aligner le SI sur la stratégie du Groupe et sur les besoins opérationnels tout en améliorant les performances et la sécurité des infrastructures. Ce plan

pluriannuel met en œuvre des solutions informatiques pour répondre à des besoins métiers déclinés dans des processus formellement décrits. Ces solutions s'appuient sur une politique de standard et de progiciels éprouvés afin de garantir leur pérennité dans le temps tout en bénéficiant des dernières avancées techniques ou améliorations fonctionnelles.

Il fait l'objet d'une mise à jour annuelle, validée par le Comex, en fonction des évolutions de la stratégie et des métiers du groupe.

Une méthodologie de gestion de projet permet de piloter et garantir les investissements humains et financiers inscrits dans ce schéma directeur.

5.3.2 Assurances

La souscription de contrats d'assurances Groupe permet de couvrir de manière optimisée un éventail très large de risques dont notamment :

- les dommages aux biens du Groupe ou aux biens confiés ainsi que la perte d'exploitation qui pourrait résulter de ces dommages et ce pour une période de 18 mois d'activité,
- les risques de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe pour des sinistres intervenus à l'occasion de la réalisation de prestations ou pour garantir les conséquences des défauts d'un produit y compris d'un produit aéronautique ou spatial, en cas d'événement accidentel,
- le risque d'arrêt des vols ("grounding"),

Par ailleurs, des programmes locaux d'assurance sont souscrits dans les pays où le groupe est implanté s'il s'agit de couvrir des risques spécifiques ou de répondre à une réglementation locale d'assurance.

6 GOUVERNANCE ET CONTROLE INTERNE

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes de Middledent en vertu d'une décision du Conseil de Surveillance du 17 mai 2010.

6.1 Le Directoire

Au 31 décembre 2014, le Directoire de la Société est composé de :

- Frédéric MICHELLAND nommé membre et Président du Directoire par le Conseil de Surveillance le 4 novembre 2013 avec effet au 9 décembre 2013,
- Olivier REGNARD nommé membre du Directoire par le Conseil de Surveillance le 27 août 2014 avec effet au 1^{er} septembre 2014.

Les mandats des membres du Directoire arrivant à échéance le 6 janvier 2015, ils ont été renouvelés pour une durée de 6 années par le Conseil de Surveillance le 29 octobre 2014 soit jusqu'au 6 janvier 2021.

Eric GILLARD a cessé d'exercer les fonctions de membre et de Directeur Général du Directoire le 23 juin 2014.

6.1.1 Mandats et fonctions

Noms	Fonction dans la société	Mandat dans la société		Date de 1 ^{ère} nomination	Autres mandats en cours	Mandats (hors filiales) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour	Nombre d'actions détenues	Nombre de BSA détenus
		Nature	Echéance					
Frédéric MICHELLAND (48 ans)	Président	Président du Directoire	6-janv.-21	nov.-13	Président, Latécoère Développement Director, Latécoère International	Vice Président et Membre du Conseil d'Administration, AmerCable Incorporated Président du Conseil d'Administration, NEXANS BRASIL S/A Président du Conseil d'Administration, NEXANS NORWAY AS Membre du Conseil d'Administration, NEXANS PARTICIPATIONS Membre du Conseil d'Administration, NEXANS SERVICES	2 000	100
Olivier REGNARD (38 ans)	Directeur Administratif et Financier Groupe	Membre du Directoire	6-janv.-21	sept.-14	Director, Latécoère International Membre du Conseil de Surveillance Prodef		0	0

Frédéric MICHELLAND, né le 10 septembre 1966, est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, d'un troisième cycle de Finance et d'un MBA (Insead). Il débute sa carrière chez JP Morgan et SG Warburg à New York, Paris, Francfort et Londres. Entre 1996 et 2006, il occupe successivement les postes de Directeur de la Communication Financière puis de Directeur du Contrôle de Gestion du Groupe Suez après avoir piloté le projet de cotation aux Etats Unis. En 2006, il rejoint le Groupe Nexans en tant que Directeur Financier. Depuis 2010, il était Directeur Général Adjoint de Nexans en charge de l'activité Haute Tension et Câbles sous-marins et des zones Amérique du Nord et Amérique du Sud et était membre du Comité de Direction et du Comité Exécutif du Groupe.

Olivier REGNARD, né le 26 juin 1976, est expert-comptable et diplômé de l'ESSEC. Précédemment à ses fonctions au sein du Groupe LATECOERE, il a passé

toute sa carrière au sein du cabinet Deloitte tout d'abord en Audit puis au sein des départements Transaction Services puis Reorganisation Services.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun des membres du Directoire, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société qu'il existe des liens familiaux d'aucune sorte entre les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Directoire vis-à-vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs. De plus, il n'existe

aucun contrat de services entre un membre du Directoire et la société LATECOERE ou l'une de ses filiales, étant précisé que les membres actuels du Directoire sont chacun liés par un contrat de travail avec la Société.

6.1.2 Rémunérations

6.1.2.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque membre du Directoire

<i>En euros</i>	Exercice N-1	Exercice N
Frédéric MICHELLAND , Président du Directoire (depuis le 09/12/2013) Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.1.2.2) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	22 361	597 952
TOTAL	22 361	597 952
Olivier REGNARD , Membre du Directoire (à compter du 01/09/2014) Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.1.2.2) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	51 146	181 191
TOTAL	51 146	181 191
Eric GILLARD , Membre du Directoire et depuis le 04/11/2013 Directeur Général Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.1.2.2) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	291 040	249 658
TOTAL	291 040	249 658
(Fin du mandat de Membre du Directoire de Monsieur Eric GILLARD le 23/06/2014)		
Bertrand PARMENTIER , Directeur Général (du 01/01/2013 au 16/05/2013) puis Président du Directoire (du 17/05/2013 au 17/11/2013) Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.1.2.2) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	375 123	0
TOTAL	375 123	0
(Fin du mandat de Président du Directoire de Monsieur Bertrand PARMENTIER le 17/11/2013)		

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2014, Monsieur Eric GILLARD a perçu une indemnité au titre de la rupture de son contrat de travail et au titre des congés payés. Aucune indemnité ne lui a été versée à raison de la cessation de ses fonctions de membre et de Directeur Général du Directoire.

6.1.2.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque membre du Directoire

En euros	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Frédéric MICHELLAND, Président du Directoire (depuis le 09/12/2013)				
Rémunération fixe	22 361	22 361	350 004	350 004
Rémunération variable*			225 750	
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature			22 198	22 198
TOTAL	22 361	22 361	597 952	372 202
Olivier REGNARD, Membre du Directoire (depuis le 01/09/2014)				
Rémunération fixe en tant que mandataire social			11 400	11 400
Rémunération fixe en tant que salarié	38 400	32 000	115 800	102 400
Rémunération variable en tant que mandataire social			3 333	
Rémunération variable en tant que salarié*	11 840		47 320	11 840
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	906	906	3 338	3 338
TOTAL	51 146	32 906	181 191	128 978
Eric GILLARD, Membre du Directoire (du 31/08/2010 au 23/06/2014) et Directeur Général (du 04/11/2013 au 23/06/2014)				
Rémunération fixe	209 360	209 360	243 367	273 040
Rémunération variable*	77 000	77 624		77 000
Rémunération exceptionnelle	1 189	1 189	716	716
Jetons de présence				
Avantages en nature	3 491	3 491	5 575	5 575
TOTAL	291 040	291 664	249 658	356 331
(Fin du mandat de Membre du Directoire de Monsieur Eric GILLARD le 23/06/2014)				
Bertrand PARMENTIER, Directeur Général (du 01/01/2013 au 16/05/2013) puis Président du Directoire (du 17/05/2013 au 15/11/2013)				
Rémunération fixe	266 496	266 496		
Rémunération variable*	90 000	126 824		90 000
Rémunération exceptionnelle	1 143	1 143		
Jetons de présence				
Avantages en nature	17 485	17 485		17 485
TOTAL	375 123	411 947	0	107 485
(Fin du mandat de Président du Directoire de Monsieur Bertrand PARMENTIER le 15/11/2013)				

* Les écarts entre les montants dus et les montants versés proviennent du fait que les parties variables des rémunérations sont calculées sur le résultat de l'année précédente et versées en début d'année suivante.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2014, Monsieur Eric GILLARD a perçu une indemnité au titre de la rupture de son contrat de travail et au titre des congés payés. Aucune indemnité ne lui a été versée à raison de la cessation de ses fonctions de membre et de Directeur Général du Directoire.

6.1.2.3 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
SANS OBJET						

6.1.2.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
SANS OBJET			

6.1.2.5 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
SANS OBJET					

6.1.2.6 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
SANS OBJET			

6.1.2.7 Autres éléments contractuels

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Frédéric MICHELLAND <i>Président du Directoire</i> Nommé le 4 novembre 2013, mandat expirant le 6 janvier 2015	X			X	X			X
Olivier REGNARD <i>Membre du Directoire</i> Nommé le 1er septembre 2014, mandat expirant le 6 janvier 2015	X			X	X			X
Eric GILLARD <i>Directeur Général</i> Nommé le 31 août 2010, mandat modifié le 16 mai 2013 et le 4 novembre 2013, arrivé à terme le 23 juin 2014	X			X	X			X

Les rémunérations des membres du Directoire sont déterminées² conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes de Middlednext.

La rémunération annuelle des membres du Directoire comporte une part fixe et une part variable.

Détermination de la part fixe de la rémunération

Le Conseil de Surveillance, après consultation du Comité de Nominations et des Rémunérations, a défini la partie fixe de la rémunération annuelle de chaque membre du Directoire lors de sa nomination.

² Le niveau de réalisation requis pour les critères quantitatifs de calcul des éléments variables de rémunération a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des impératifs de confidentialité et de secret des affaires.

La part fixe de la rémunération annuelle des membres actuels du Directoire s'élève à :

- 350 000 € pour M. Frédéric MICHELLAND qui correspond à la rémunération annuelle brute au titre de son contrat de travail qui le lie à la Société.
- 150 000 € pour M. Olivier REGNARD qui correspond à hauteur de 115 800 € à la rémunération annuelle brute au titre de son contrat de travail qui le lie à la Société et à 34 200 € au titre de sa fonction de membre du Directoire.

La part fixe de la rémunération annuelle de M. Eric GILLARD, ancien membre du Directoire dont les

fonctions ont cessé au cours de l'exercice 2014, s'élevait à 250 000 €.

Détermination de la part variable de la rémunération

La part variable de la rémunération des membres actuels du Directoire a été arrêtée par le Conseil de Surveillance, après consultation du Comité des Nominations et des Rémunérations, lors de sa séance du 4 novembre 2013 pour Frédéric MICHELLAND et lors de sa séance du 27 août 2014 pour Olivier REGNARD.

Cette part variable est déterminée en fonction de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Les valeurs des objectifs associés aux critères quantitatifs ne sont pas divulguées de manière détaillée pour des impératifs de confidentialité et de secret des affaires.

La part variable de la rémunération de Frédéric MICHELLAND est fixée annuellement en fonction de la réalisation d'objectifs déterminés sur la base des critères quantitatifs et qualitatifs suivants :

- sur des critères de rentabilité opérationnelle et d'endettement net à hauteur d'un montant pouvant aller jusqu'à 80% de sa rémunération fixe.
- sur des critères qualitatifs à hauteur d'un montant pouvant aller jusqu'à 20% de sa rémunération fixe.

La part variable de la rémunération d'Olivier REGNARD est fixée :

- Au titre de son contrat de travail, à un montant de 40 000 € pour une réalisation de 100% de ses objectifs avec une amplitude allant de 0% à 150%. La part des objectifs quantitatifs et qualitatifs représentent respectivement 60% et 40%. Bien que les montants puissent être différents, ces modalités sont homogènes à celles des autres membres du Comité Exécutif. Au titre de l'exercice 2014, la part variable attribuée à Olivier REGNARD s'élève à 47 320 €.
- Au titre de son mandat social, à un montant annuel de 10 000 € pour une réalisation de 100% des objectifs cibles assis sur des critères qualitatifs.

Lors de sa séance du 13 avril 2015, le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations a arrêté les parts variables des membres du Directoire au titre de l'exercice 2014 en fonction des performances réalisées par rapport aux objectifs assignés comme suit :

- 225 750 € pour Frédéric MICHELLAND correspondant à un taux de réalisation de 64,5%.
- 3 333 € pour Olivier REGNARD, au titre de son mandat de membre du Directoire en application de la règle de *pro rata temporis* correspondant à un taux de réalisation de 100%.

Autres éléments de rémunération

Indemnité due ou susceptible d'être due à raison de la cessation des fonctions au sein du groupe LATECOERE

Le Conseil de Surveillance a arrêté les termes et conditions du versement des indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues à Frédéric MICHELLAND lors de sa séance du 4 novembre 2014 et à Olivier REGNARD lors de sa séance du 29 octobre 2014 en cas de cessation de leurs fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE. Lesdits termes et conditions ont été précisés par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 27 février 2015.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE au cours de l'exercice social 2015, Frédéric MICHELLAND aura droit à une indemnité de départ si le groupe LATECOERE a eu accès à de nouvelles ressources financières au cours de l'exercice social 2014, notamment dans le cadre d'un accord avec ses banques créancières, ou bien si la Société a enregistré un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif au titre de l'exercice social 2014.

A compter de l'exercice social commençant le 1er janvier 2016 afin que les deux premiers exercices sociaux consécutifs de référence aient été accomplis sous le mandat de Frédéric MICHELLAND à la présidence du Directoire, ce dernier aura droit à une indemnité de départ si la Société a enregistré un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif durant l'un des deux exercices sociaux consécutifs précédant l'exercice social au cours duquel Frédéric MICHELLAND viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE, l'indemnité de départ à laquelle Frédéric MICHELLAND aura droit dans les conditions indiquées ci-avant, correspondra à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération calculée sur la base de la rémunération totale - fixe et variable - qu'il aura perçue lors de l'exercice social précédant l'exercice social au cours duquel il viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE, étant précisé que la part variable de la rémunération prise en compte correspondra au montant le plus élevé entre la rémunération variable effectivement perçue et 75% de la rémunération annuelle fixe brute qu'il percevra au titre du contrat de travail qui le lie à la Société.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE de Frédéric MICHELLAND, y compris à son initiative s'il estime ne pas avoir d'autre choix, et à tout moment postérieurement à (i) un changement de contrôle de la Société, (ii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance de la Société non-recommandée par le Conseil ou (iii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance entraînant la mise en œuvre d'une stratégie différente de celle souhaitée par le Directoire avant ladite modification et sur laquelle Frédéric MICHELLAND aura exprimé des divergences de vues, Frédéric MICHELLAND aura droit à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération calculée sur la base de la rémunération totale - fixe et variable - qu'il aura perçue lors de l'exercice social précédant l'exercice social au cours duquel il viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE, étant précisé que la part variable de la rémunération prise en compte correspondra au montant le plus élevé entre la rémunération variable effectivement perçue et 100% de la rémunération annuelle fixe brute qu'il percevra au titre du contrat de travail qui le lie à la Société.

Toute indemnité conventionnelle qui sera due, le cas échéant, au titre de la rupture du contrat de travail de Frédéric MICHELLAND avec la Société viendra s'imputer sur le montant de l'indemnité de départ qui sera due, le cas échéant, dans les conditions indiquées ci-avant, qui ne pourra en aucun cas dépasser 18 mois de rémunération totale.

Olivier REGNARD aura droit à une indemnité de départ si la Société a enregistré un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif durant l'un des deux exercices sociaux consécutifs précédant l'exercice social au cours duquel Olivier REGNARD viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE, et ce à compter de l'exercice social commençant le 1er janvier 2017 afin que les deux premiers exercices sociaux consécutifs de référence aient été accomplis sous le mandat de Olivier REGNARD en qualité de membre du Directoire.

En conséquence de ce qui précède :

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE au cours de l'exercice social 2015, Olivier REGNARD aura droit à une indemnité de départ si le groupe LATECOERE a eu accès à de nouvelles ressources financières au cours de l'exercice social 2014 ou 2015, notamment dans le cadre d'un accord avec ses banques créancières ; et

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE au cours de l'exercice social 2016, Olivier REGNARD aura droit à une indemnité de départ si le groupe LATECOERE a eu accès à de nouvelles ressources financières au cours de l'exercice social 2014 ou 2015, notamment dans le cadre d'un accord avec ses banques créancières, ou bien si la Société a enregistré un résultat net consolidé,

corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif au titre de l'exercice social 2015.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE, l'indemnité de départ à laquelle Olivier REGNARD aura droit dans les conditions indiquées ci-avant, correspondra à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération calculée sur la base de la rémunération totale - fixe et variable - qu'il aura perçue lors de l'exercice social précédant l'exercice social au cours duquel il viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE d'Olivier REGNARD, y compris à son initiative s'il estime ne pas avoir d'autre choix, et à tout moment postérieurement à (i) un changement de contrôle de la Société, (ii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance de la Société non-recommandée par le Conseil ou (iii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance entraînant la mise en œuvre d'une stratégie différente de celle souhaitée par le Directoire avant ladite modification et sur laquelle Olivier REGNARD aura exprimé des divergences de vues, Olivier REGNARD aura droit à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération calculée sur la base de la rémunération totale - fixe et variable - qu'il aura perçue lors de l'exercice social précédant l'exercice social au cours duquel il viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe LATECOERE.

Il est précisé que toute indemnité conventionnelle qui sera due, le cas échéant, au titre de la rupture du contrat de travail d'Olivier REGNARD avec la Société viendra s'imputer sur le montant de l'indemnité de départ qui sera due, le cas échéant, dans les conditions indiquées ci-avant, qui ne pourra en aucun cas dépasser 18 mois de rémunération totale.

Cet engagement vis-à-vis d'Olivier REGNARD fera l'objet d'une résolution soumise à l'approbation des actionnaires en assemblée générale ordinaire.

Au titre de l'exercice 2014, il a été versé une indemnité à Monsieur Eric GILLARD au titre de la rupture de son contrat de travail et au titre de ses congés payés. Aucune indemnité ne lui a été versée à raison de la cessation de ses fonctions de membre et de Directeur Général du Directoire.

Assurance Chômage

La Société s'est engagée à souscrire à une assurance chômage privée de type GSC permettant de faire bénéficier les membres actuels du Directoire d'indemnités en cas de cessation de leurs fonctions et de départ du groupe LATECOERE. Si ladite assurance prévoit un délai de carence, la Société s'est engagée à indemniser les membres actuels du Directoire en cas de cessation de leurs fonctions et de départ du groupe LATECOERE jusqu'au terme du délai de carence précité, et ce dans les mêmes conditions que celles prévues par l'assurance chômage privée concernée.

Cette indemnité spécifique se cumulera avec l'indemnité de départ décrite ci-avant.

Par ailleurs, il est précisé que si compte-tenu des circonstances de la cessation des fonctions et du départ contraint de Frédéric MICHELLAND, la garantie de l'assurance chômage privée souscrite par LATECOERE à son profit conformément aux délibérations du Conseil de Surveillance venait à ne pas s'appliquer, LATECOERE s'engage à lui verser une indemnité spécifique correspondant au montant auquel il aurait pu prétendre au titre de ladite assurance, étant précisé que ce montant se cumulera à toute autre indemnité qui lui sera versée au titre de la cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe LATECOERE. Cet engagement fera l'objet d'une résolution soumise à l'approbation des actionnaires en assemblée générale ordinaire.

Prime exceptionnelle liée à l'exercice des bons de souscription d'actions

Frédéric MICHELLAND bénéficiera d'une prime exceptionnelle de 200 000 € si, au 30 juillet 2015, 90% au moins des bons de souscription d'actions émis par la Société ont été exercés.

Retraites

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucune retraite spécifique, autre que les retraites complémentaires légales attribuées à tous les autres salariés cadres de la Société.

Le montant des sommes provisionnées au titre des retraites et autres avantages pour les membres du Directoire s'élève à 6 500 €.

Avantages en nature

Les membres du Directoire bénéficient d'une voiture de fonction et d'une assurance-chômage des dirigeants qui sont prises en compte dans les avantages en nature.

Stock options

Il n'existe pas de système de stock options ou d'attribution gratuite d'actions au sein du Groupe.

Changement de mode de Gouvernance

Le Conseil de Surveillance, après consultation du Comité de Nominations et des Rémunérations a défini qu'en cas de changement du mode de gouvernance de LATECOERE qui passerait d'une forme dualiste à conseil de surveillance et directoire à une forme moniste à conseil d'administration, décidé par les actionnaires en assemblée générale extraordinaire, l'ensemble du dispositif précité devra être adapté afin d'être applicable mutatis mutandis aux fonctions qui seraient celles de Monsieur Frédéric MICHELLAND et de Monsieur Olivier REGNARD dans une société anonyme à forme moniste.

6.1.2.8 Etat récapitulatif des opérations sur titres des mandataires sociaux des hauts responsables et de leurs proches au cours du dernier exercice

Date de l'opération	Personne concernée	Mandats / Fonctions exercées	Nature de l'opération	Prix unitaire (euros)	Quantité	Titres concernés	Lieu de l'opération
11/03/2014	MICHELLAND Frédéric	Président du Directoire	Achat	14,30	2 000	Actions Latécoère	Nyse Euronext Paris
13/05/2014	MICHELLAND Frédéric	Président du Directoire	Achat	3,32	100	BSA Latécoère	Nyse Euronext Paris

6.1.3 Adresse professionnelle

Au titre de leurs mandats, les membres du Directoire établissent leur domicile à c/o LATECOERE – 135 rue de Périole - BP 25211 - 31079 Toulouse cedex 05. Téléphone : +33 5 61 58 77 00

6.2 Le Conseil de Surveillance

6.2.1 Mandats et fonctions

Noms	Fonction dans la société	Mandat dans la société		Date de 1ère nomination	Autres mandats en cours	Mandats (hors filiales) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour	Nombre d'actions détenues
		Nature	Echéance				
Pierre GADONNEIX (72 ans)	Néant	Président du Conseil de Surveillance	AG 2015	août-10	Président de Harvard Business School Club de France Vice Président de Coe-Rexocode, Membre du Conseil d'administration du Conseil Français de l'Energie Membre du Conseil d'administration du Cercle de l'Industrie	Président-Directeur -Général d'EDF Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental Président du Conseil Mondial de l'Energie	1 000
Jean Claude CHAUSSONNET (73 ans)	Néant	Vice-Président du Conseil de Surveillance	AG 2015	janv.-03	Gérant de Blagnac Consultance Aéronautique (B.C.A.)	Administrateur, société RECAERO Administrateur, CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUE	168
Jean Jacques PIGNERES (69 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	juin-09	Néant	Président LATECOERE AEROSERVICES	42
Claire DREYFUS-CLOAREC (68 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2017	juin-11	SA Aéroport de Montpellier Méditerranée, membre du Conseil de Surveillance, du comité d'audit et des rémunérations SA Aéroport de La Réunion Roland Garros, membre du Conseil de Surveillance, présidente du comité d'audit et des rémunérations SA Aéroports de Lyon, Présidente du Conseil de Surveillance SICAV LCL Obligations, membre du Conseil de Surveillance Gérante de CD-JC Conseils	Grand Port Maritime de Rouen, membre du Conseil de Surveillance FRAM, Présidente du Conseil de Surveillance Monoprix, vice présidente du conseil de surveillance	100
Christian DUVILLET (66 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	juin-11	Président du Conseil d'Administration de la Banque Française Commerciale Antilles-Guyanne Gérant de CD Consulting	Directeur Général de LCL Membre du Comité Exécutif du Groupe Crédit Agricole Président de Crédit Agricole Crédit Insurance Administrateur d'Amundi, de Predica, de Crédit Agricole Assurance, de Crédit Agricole Consumer Finance (Sofinco) et d'Uniedition Président Directeur Général SCHLITIGHEIM Distribution Gérant Atelier-Galerie 1911 Paris Président HyperCoop Administrateur Eurocash Directeur Général COOP ALSACE Président et Administrateur COOP ALSACE Gérant Coop Magasins Proximité Président Directeur Général Stumpf Frères Administrateur Cafétérias Le Perroquet Administrateur Mulhousienne d'Investissements Immobiliers Gérant Schall 5	1 000
Jean GOUMY (68 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2017	juin-11	Néant	Administrateur des sociétés ALD INTERNATIONAL, SOGEBAIL, CGA Compagnie générale d'affacturage, SOGEPROM, GENEFIM	10
Pierre LATECOERE (51 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	janv-03	Néant	Néant	55
Christian BEUGNET (70 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	janv.-03	Administrateur, CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUE	Néant	14
Patrick CHOLLET (52 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	janv.-03	Président CHOLLET Finances Investissements SA Président Alpinvest Financial Services SA	Néant	100
Christian REYNAUD (70 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	janv.-03	Président du Conseil de Surveillance de la société FRAM Président Directeur Général SORID	Président Directeur Général, IRDI Administrateur, MIDI PYRENEES CREATION Vice-président du Conseil de Surveillance, SOCRI Président du Conseil de Surveillance, ICISO GESTION	1
Yves DA COSTA (46 ans)	Technicien Bureau d'Etudes, Secrétaire du syndicat FO, Délégué Syndical, Secrétaire Adjoint Union Syndicat de la métallurgie FO 31 Midi Pyrénées	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	juin-09	Néant	Néant	10
Valérie GUMBER (48 ans)	Responsable commercial et contrat LATElec	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	mai-12	Néant	Néant	20
Jean Louis PELTRIAUX (48 ans) représentant le FCPE "B" des salariés LATECOERE	Responsable du contrôle de gestion et trésorier du comité	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	juin-06	Néant	Néant	14

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun des membres du Conseil de Surveillance, au cours des cinq dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,

- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil de Surveillance vis-à-vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

6.2.2 Rémunérations

6.2.2.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque mandataire social

<i>En euros</i>	Exercice N-1	Exercice N
Pierre GADONNEIX , Président du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	150 000	150 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	150 000	150 000
Jean Claude CHAUSSONNET , Vice-Président du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	31 000	21 923
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	31 000	21 923
Claire DREYFUS-CLOAREC , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	25 000	15 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	25 000	15 000
Christian DUVILLET , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	25 000	13 929
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	25 000	13 929
Jean GOUJY , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	15 000	15 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	15 000	15 000
Jean Jacques PIGNERES , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	7 500	7 500
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	7 500	7 500
Christian BEUGNET , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	15 000	15 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	15 000	15 000
Patrick CHOLLET , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	3 940	5 500
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	3 940	5 500

<i>En euros</i>	Exercice N-1	Exercice N
Pierre LATECOERE , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	750	6 750
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	750	6 750
Christian REYNAUD , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	15 000	15 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	15 000	15 000
Yves DA COSTA , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	40 329	41 125
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	40 329	41 125
Valérie GIMBER , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	63 982	64 312
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	63 982	64 312
Jean Louis PELTRIAUX , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	100 459	96 898
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	100 459	96 898

6.2.2.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social

En euros	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pierre GADONNEIX , Président du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	150 000	150 000	150 000	150 000
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	150 000	150 000	150 000	150 000
Jean Claude CHAUSSONNET , Vice-président du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle	10 000			10 000
Jetons de présence	21 000	21 430	21 923	21 000
Avantages en nature				
TOTAL	31 000	21 430	21 923	31 000
Claire DREYFUS-CLOAREC , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle	10 000			10 000
Jetons de présence	15 000	14 320	15 000	15 000
Avantages en nature				
TOTAL	25 000	14 320	15 000	25 000
Christian DUVILLET , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle	10 000			10 000
Jetons de présence	15 000	13 930	13 929	15 000
Avantages en nature				
TOTAL	25 000	13 930	13 929	25 000
Jean GOUMY , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Avantages en nature				
TOTAL	15 000	15 000	15 000	15 000
Jean Jacques PIGNERES , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle		20 000		
Jetons de présence	7 500	6 960	7 500	7 500
Avantages en nature				
TOTAL	7 500	26 960	7 500	7 500
Christian BEUGNET , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Avantages en nature				
TOTAL	15 000	15 000	15 000	15 000

En euros	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Patrick CHOLLET , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	3 940	6 960	5 500	3 940
Avantages en nature				
TOTAL	3 940	6 960	5 500	3 940
Christian REYNAUD , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	15 000	14 660	15 000	15 000
Avantages en nature				
TOTAL	15 000	14 660	15 000	15 000
Pierre LATECOERE , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	750	2 750	6 750	750
Avantages en nature				
TOTAL	750	2 750	6 750	750
Yves DA COSTA , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	36 314	36 314	37 634	37 634
Rémunération variable	3 415	3 415	3 491	3 491
Rémunération exceptionnelle	600	600		
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	40 329	40 329	41 125	41 125
Valérie GUIMBER , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	60 182	60 182	61 305	61 305
Rémunération variable	2 590	2 590	3 007	3 007
Rémunération exceptionnelle	1 210	1 210		
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	63 982	63 982	64 312	64 312
Jean Louis PELTRIAUX , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	83 346	83 346	81 214	81 214
Rémunération variable	16 513	16 513	15 684	15 684
Rémunération exceptionnelle	600	600		
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	100 459	100 459	96 898	96 898

La rémunération fixe des membres du Conseil de Surveillance (Président) correspond aux indemnités versées au titre de leur fonction. Les rémunérations des membres du Conseil de Surveillance salariés comprennent leur rémunération au titre de leur contrat de travail.

6.2.2.3 Tableau sur les jetons de présence

L'assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2012 a voté une résolution portant le montant global annuel attribuable au titre des jetons de présence à 120 000 €. Cette décision est valable pour l'exercice 2012 et les exercices suivants jusqu'à l'intervention d'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, les membres du Conseil de Surveillance ont décidé de répartir cette enveloppe en fonction de leur assiduité aux réunions dudit Conseil et de leurs contributions aux travaux des Comités.

La répartition des jetons de présence pour l'exercice 2014 a été arrêtée par le Conseil de Surveillance du 27 février 2015 sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

En euros	Jetons de présence en N-1	Jetons de présence en N	
		Montant attribué	Montant versé
Pierre GADONNEIX	0	0	0
Jean Claude CHAUSSONNET	21 000	21 923	21 000
Claire DREYFUS-CLOAREC	15 000	15 000	15 000
Christian DUVILLET	15 000	13 929	15 000
Jean GOUMY	15 000	15 000	15 000
Jean Jacques PIGNERES	7 500	7 500	7 500
Christian BEUGNET	15 000	15 000	15 000
Patrick CHOLLET	3 940	5 500	3 940
Pierre LATECOERE	750	6 750	750
Christian REYNAUD	15 000	15 000	15 000
Valérie GUIMBER	0	0	0
Yves DA COSTA	0	0	0
Jean Louis PELTRIAUX (représentant le FCPE "B" des salariés LATECOERE)	0	0	0

6.2.2.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
SANS OBJET						

6.2.2.5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
SANS OBJET			

6.2.2.6 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
SANS OBJET					

6.2.2.7 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
SANS OBJET			

6.2.2.8 Etat récapitulatif des opérations sur titres des mandataires sociaux des hauts responsables et de leurs proches au cours du dernier exercice

Date de l'opération	Personne concernée	Mandats / Fonctions exercées	Nature de l'opération	Prix unitaire (euros)	Quantité	Titres concernés	Lieu de l'opération
07/01/2014	REYNAUD Christian	Membre du Conseil de Surveillance	Vente	13,52	460	Actions Latécoère	Nyse Euronext Paris
07/01/2014	REYNAUD Christian	Membre du Conseil de Surveillance	Vente	4,41	230	BSA Latécoère	Nyse Euronext Paris

6.2.3 Adresse professionnelle

Au titre de leurs mandats, les membres du Conseil de Surveillance établissent leur domicile à c/o LATECOERE – 135 rue de Périole - BP 25211 - 31079 Toulouse cedex 05. Téléphone : +33 5 61 58 77 00

6.2.4 Evénements post clôture

Signature d'un accord avec les principaux créanciers

Concomitamment au changement du tour de table des créanciers intervenu au cours de l'été 2014, le Groupe a engagé des discussions dans un triple objectif :

- obtenir une réduction significative de sa dette ;
- bénéficier d'un apport significatif de new money ;
- disposer d'actionnaires de référence à même d'accompagner le Groupe dans son projet de transformation.

Après de nombreux mois de négociations exigeantes, la société et ses principaux créanciers ont signé un accord qui répond à ces objectifs et qui se traduit par :

- un renforcement des fonds propres de Latécoère pour un montant de 278 M€ au travers :
 - une première augmentation de capital réservée à l'ensemble des créanciers du Groupe par compensation de créances de 56 M€ (8,06 €/action) ;
 - une seconde augmentation de capital de 222 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription (3,0 €/action).
- une réduction de 178 M€ de la dette financière au titre du crédit syndiqué (soit environ 2/3 de la dette) la ramenant ainsi de 278 M€ à 100 M€. Cette dette résiduelle de 100 M€ serait remboursable sur 5 ans ;
- un apport complémentaire de 100 M€ de *New Money*
- la constitution d'un noyau d'actionnaires de référence avec une gouvernance qui renforcerait le lien entre le Conseil d'Administration et la Direction exécutive compte tenu des enjeux importants auxquels le Groupe devra faire face à moyen-terme tout en retenant le principe d'une majorité qualifiée au Conseil d'Administration sur les sujets stratégiques.

Cet accord qui reste soumis à la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives et à l'approbation de l'assemblée générale, permettra à Latécoère de retrouver une structure financière assainie et renforcée en cohérence avec la nature long-terme de ses activités.

7 RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE, ENVIRONNEMENTALE

7.1 Responsabilité sociale et sociétale

Le périmètre de consolidation financière concerne l'effectif et sa répartition par âge, sexe et zone géographique ; ainsi que les entrées/sorties et les rémunérations.

Le périmètre France (hors la filiale G2 Metric) présente les indicateurs Formation, Absentéisme, Nombre d'accidents du Travail, Taux de Fréquence et de gravité.

En ce qui concerne les autres informations qualitatives et quantitatives, le périmètre est donné au cas par cas.

Il est à noter que les indicateurs de formation et de gestion des carrières & compétences sont de mieux en mieux répertoriés et suivis en central grâce au déploiement depuis 2014 du Système d'Information RH baptisé « PASSENGER ».

PASSENGER compte aujourd'hui environ 4000 utilisateurs, répartis dans les principaux pays d'implantation du Groupe : en France, République Tchèque, Brésil, Tunisie, Allemagne, Canada, Espagne.

7.1.1 Un Groupe International qui écrit une nouvelle page de son histoire

Fondée par Pierre-Georges Latécoère en 1917, Latécoère est à l'origine de l'implantation de l'industrie aéronautique dans la région Toulousaine.

Constructeur de ses propres avions jusque dans les années 1950, Latécoère a offert à la France 31 records du monde et l'une des plus belles aventures humaines du siècle avec la création des lignes LATECOERE où s'illustrèrent des pilotes prestigieux comme Mermoz, Saint-Exupéry ou Guillaumet.

Fort d'une longue expérience d'avionneur, le Groupe Latécoère a développé sa présence dans tous les segments de l'aéronautique en poursuivant une stratégie de croissance fondée sur le partenariat dans les domaines des aérostructures, du câblage et des systèmes embarqués.

Le Groupe a connu une histoire riche depuis sa création. Même s'il est issu d'une lignée longue et prestigieuse en s'attachant à préserver certaines valeurs qui ont fait sa réussite initiale, il a aussi évolué avec son temps.

Aujourd'hui, le Groupe Latécoère est fournisseur majeur d'Airbus, de Boeing, du brésilien Embraer, de Dassault Aviation, et du canadien Bombardier.

Avec le plan Boost lancé en 2014, le Groupe écrit une nouvelle page de son histoire.

La politique Ressources Humaines s'inscrit pleinement dans cette nouvelle étape de l'histoire, en se déclinant en 4 principes d'action majeurs au service de l'efficacité opérationnelle des métiers:

- Réaliser des recrutements ciblés sur des postes qualifiés en France et à l'International
- Développer les savoir-faire reconnus par les clients et nos partenaires
- Evaluer clairement la performance et le potentiel d'évolution
- Déployer une gestion des carrières & des mobilités adaptée

7.1.2 Des recrutements ciblés sur des postes qualifiés en France et à l'International

7.1.2.1 Des emplois qualifiés

Les métiers du Groupe, qu'ils soient issus de la production, de l'ingénierie ou des fonctions support, sont souvent qualifiés, ce qui représente un atout pour l'employabilité des salariés.

Les opportunités de poste sont régulières notamment dans les domaines de l'Ingénierie et des Services en France et à l'étranger. Elles sont proposées à des candidats externes de valeur, à tout niveau de responsabilité et de compétences dans l'organisation.

Afin de garantir la sélection des meilleurs candidats, le processus de sélection se professionnalise chaque année davantage avec des recruteurs formés et outillés, grâce à PASSENGER.

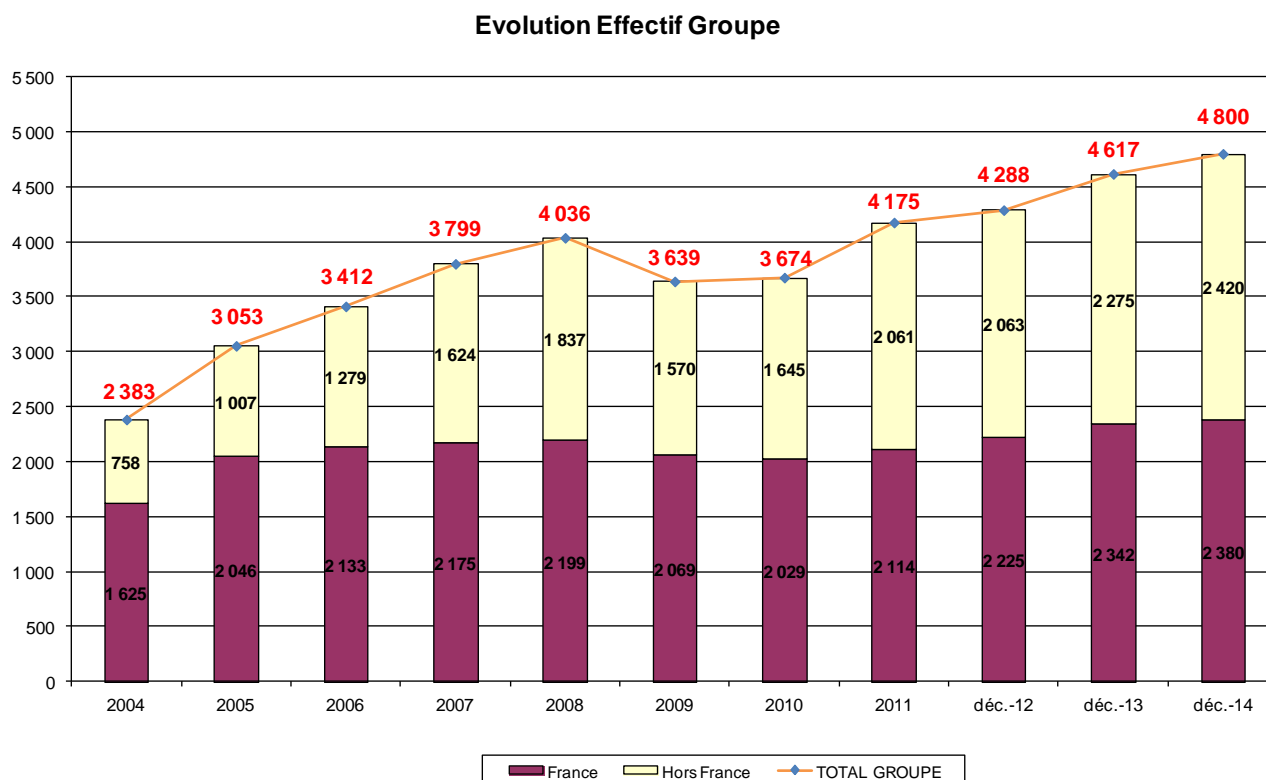
Par ailleurs, un soin de plus en plus important est apporté aux processus de sélection et d'évaluation des candidats externes, qui font souvent l'objet d'entretiens d'évaluation poussés, voire de test de sélection.

7.1.2.2 Des effectifs en évolution

En 2014, l'effectif du Groupe a continué de progresser via des recrutements notamment sur les sites en République Tchèque, au Brésil et au Mexique.

En matière d'organisation du travail, l'horaire de référence varie en fonction des différentes filiales et de la législation du pays où le Groupe est implanté. En cas d'impératif, les équipes peuvent travailler en 2x8 ou 3x8.

Evolution du nombre de salariés inscrits du Groupe (CDI + CDD)

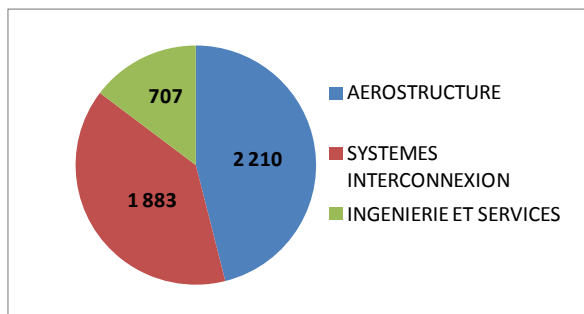


Les charges de personnel³ du Groupe Latécoère, en 2014, s'élevaient à 238,1 M€. En 2013, elles représentaient un montant de 254 622 000 €. En 2014, c'est 841 salariés qui ont rejoint le Groupe LATECOERE dans le monde en CDI/CDD et 123 qui l'ont quitté suite à un licenciement. En 2014, le taux d'absentéisme⁴ sur le périmètre France (hors G2 Metric) est de 3,6%.

³ Les charges de personnel du Groupe Latécoère correspondent (i) aux charges de personnel internes du Groupe incluant notamment les traitements et salaires, les charges sociales, l'intéressement, la participation salariale et les engagements envers le personnel et (ii) aux charges de personnel extérieur (intérim).

⁴ Le taux d'absentéisme est le nombre de jours travaillés d'absence X 100 / Nombre de jours de travail théoriques. Les types d'absence pris en compte sont les absences non justifiées, les arrêts de travail/trajet, liés ou non à un AT. Les absences non prises en compte sont les congés payés (loi en vigueur), congés spécifiques (fériés et absences conventionnelles), suspensions de contrat comme la maternité, congé sabbatique, etc.) »

Répartition des effectifs par branche d'activité



7.1.3 Des expertises et savoir-faire reconnus

Notre expertise est largement reconnue de nos clients et partenaires. Les compétences métiers sont identifiées et évaluées à travers des référentiels communs qui permettent de déployer des parcours de formation transverses.

7.1.3.1 La formation au métier et poste de travail : un atout majeur

Les actions de formation visent à adapter d'abord les salariés aux évolutions de leur poste de travail. Avec des formations techniques ou sur les domaines sécurité & environnement par exemple.

A ce titre, avec l'ouverture et la montée en puissance de nos sites en République Tchèque, au Brésil et au Mexique, les Centres de Compétences Métiers et de Formation se sont multipliés en interne.

Ainsi, Latecoere Do Brasil, LATElec SEA (Tunisie), Latecoere France à Toulouse et Gimont ont leur propre Centre de Formation : le site de Prague ayant inauguré le sien en 2014.

LATECOERE, LATElec, LATECOERE Services

Nombre d'heures de formation* 27 466

Nombre de personnes formées** 2 257

*Heures de formation réalisées en interne et en externe inscrites au plan de formation prévisionnel et effectivement réalisées.

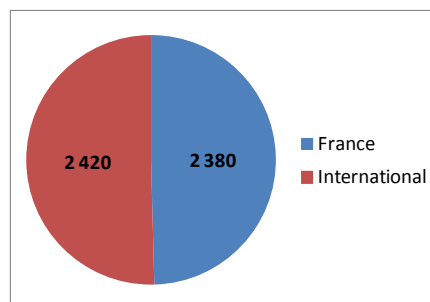
**Nb de personnes ayant suivi au moins une action de formation

7.1.3.2 Des parcours de formation à l'échelle « Groupe »

Au-delà de l'acquisition et du perfectionnement dans le métier ou au poste de travail, les besoins de développement des compétences et des carrières ouvrent le champ des formations en langues, en management, en gestion de projet par exemple.

En 2014, la décision a été prise de standardiser les outils et méthodes de management des projets et des programmes au sein du Groupe Latécoère.

Répartition des effectifs selon le lieu de travail



Un parcours de formation dédié mêlant des apports techniques et comportementaux a été monté pour l'ensemble des responsables de projets et programme en 6 semaines,

Au total, c'est une quarantaine de responsables de projets ou de programmes des trois Branches d'Activité répartis en cinq promotions qui ont été formés en 2014 et ainsi bénéficier d'un partage d'expérience transversal.

C'est aussi une communauté projet & programme transverse qui est désormais active et positionnée sur un métier clé qui participe au développement d'une culture « Groupe ».

7.1.4 La performance évaluée pour une gestion de carrière & mobilité

7.1.4.1 La performance au cœur du dispositif

Nos outils et pratiques continuent de se développer pour rendre plus efficace, plus fiable et plus équitable l'évaluation de la performance et du potentiel d'évolution de nos collaborateurs.

Grâce à PASSENGER, les campagnes de fixation d'objectifs et d'évaluation de la performance suivent un calendrier unique.

L'ensemble des collaborateurs est concerné car en 2014, un nombre croissant de salariés a bénéficié d'un entretien d'évaluation formalisé sur le périmètre France, avec près de 1500 entretiens.

7.1.4.2 Une gestion des carrières et des mobilités

En 2014, les salariés formalisent davantage leurs souhaits de mobilité géographique et/ou fonctionnelle à l'occasion de leurs entretiens d'évaluation réalisés dans le système d'information PASSENGER.

En parallèle, le Groupe LATECOERE cherche à encourager la mobilité inter-métiers sur le périmètre monde en préparant une Charte de Mobilité Groupe qui sera diffusée au premier trimestre 2015.

7.1.5 Le dialogue social

La recherche d'un dialogue social constructif est une priorité de chacune des sociétés du Groupe. Le modèle de relations sociales est basé sur la concertation avec/entre les Institutions Représentatives Personnel, avec la Direction des Ressources Humaines, la Direction Générale, et l'Encadrement.

La pratique du dialogue social et le bon fonctionnement des Institutions Représentatives du Personnel sont des facteurs d'équilibre et d'évolution positive des rapports sociaux au sein de l'entreprise contribuant notamment à sa pérennité et à son développement.

En 2014, 10 accords collectifs ont été signés en France principalement en matière de Négociations Annuelles Obligatoires, d'Intéressement et de Temps de travail. Un accord en matière de Sécurité et Conditions de travail a été signé dans la filiale Tchèque du Groupe Latecoere.

Enfin, pour la première fois un dispositif Frais de Santé et Prévoyance a été mis en œuvre de façon conjointe au sein des trois Sociétés françaises du Groupe (Latecoere, LATElec et Latecoere Services), permettant une meilleure couverture des frais de santé avec un coût moindre pour l'entreprise et les salariés.

7.1.6 Egalité des chances & Engagements envers les salariés

7.1.6.1. Les actions en faveur des personnes en situation de handicap

Au sein de la Société Latécoère, une structure regroupant des référents Handicap a été mise en place au sein de l'entreprise : elle regroupe une Assistante Sociale, des membres des services de Santé au Travail et Ressources Humaines et veille également au recrutement de salariés handicapés.

En 2013, Latécoère France a également participé à un forum d'échange organisé par Airbus, afin de mettre en relation les entreprises sous-traitantes avec des ESAT et ainsi de développer le recours aux prestations proposées par ces structures.

En 2014, Latecoere Services en France s'est associé à CAP EMPLOI, organisme de placement dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, pour diffuser ses offres d'emploi externe.

7.1.6.2 Les femmes dans les métiers techniques

Bien que le secteur de l'aéronautique soit historiquement un univers masculin, l'entreprise progresse pour améliorer les conditions de travail et favoriser l'égalité des chances entre hommes et femmes.

En 2011, le groupe Latécoère a signé la charte Réseau-lument Egalité », association qui œuvre pour l'égalité femmes-hommes dans le département du Gers

avec l'objectif de promouvoir le recrutement des femmes dans les métiers de l'aéronautique.

Les accords en matière d'égalité professionnelle hommes-femmes portent sur 4 axes de travail:

- L'équilibre vie privée – vie professionnelle
- L'emploi et les rémunérations
- La formation
- Les promotions et le parcours professionnel

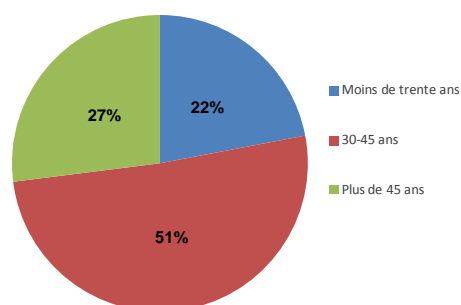
Partenaire de « L'Aéronautique déploie ses Elles » depuis 2012, un dispositif mis en œuvre conjointement par Pôle Emploi, l'AFPI Midi-Pyrénées et l'ETT Synergie, LATECOERE participe à ce programme qui a eu pour objectif en 2014 de permettre à 12 femmes d'accéder au métier d'ajusteur-monteur, en mettant en œuvre un parcours de formation en alternance pouvant mener à une offre d'embauche.

En 2014, la société LATECOERE a ainsi fait 3 propositions d'embauches à des femmes formées au métier d'ajusteur monteur qui ont toutes été acceptées.

Au global sur le périmètre Groupe en 2014, 34% de l'effectif est féminin.

7.1.6.3 Les Seniors et les Jeunes dans les équipes

Répartition des effectifs par âge



Au sein du Groupe, le capital de connaissance des seniors est considéré comme un atout.

En 2013, la Société Latécoère signe son « Contrat de génération ». Il poursuit 3 objectifs majeurs, le premier en faveur de l'emploi des jeunes, le deuxième en faveur du maintien dans l'emploi ou le recrutement de seniors et enfin le troisième en faveur de la transmission des compétences et savoir-faire.

Mais c'est aussi grâce au potentiel de la jeunesse que la performance de l'entreprise saura être au rendez-vous sur le long terme.

C'est pourquoi le Groupe Latécoère estime qu'il est nécessaire de contribuer à faire de ces jeunes, des femmes et des hommes responsables, bien intégrés dans leur environnement.

Au quotidien, en dispensant des cours (INSA, Université Paul Sabatier, SUPAERO...) ou en participant à leurs conseils d'administrations (ICAM, ESTACA, Aircraft Producer Association) les collaborateurs du Groupe

donnent de leur temps et de leur expertise pour contribuer à la formation des jeunes.

Et en 2014 c'est près de 300 offres de stage qui ont été proposées, dans l'ensemble des activités du Groupe en France et à l'International.

7.1.6.4 La Sécurité est l'affaire de tous

Au sein de la Société Latecoere, la politique de Santé et Sécurité au Travail (SSE) s'est renforcée, structurée et déployée depuis 2012.

A ce titre des formations sont organisées depuis 2013 pour sensibiliser les salariés à l'organisation SSE, ses enjeux mais aussi les risques humains et aspects environnementaux.

En 2014, la Société Latecoere crée un poste d'Expert Sécurité pour ses deux sites en France, afin d'aller plus loin dans les actions de prévention des risques professionnels.

En 2014, l'initiative va au-delà et les indicateurs sécurité sont compilés pour les trois principales sociétés françaises : Latecoere, LATElec et Latecoere Services (43 accidents avec arrêt de travail ont été enregistrés en 2014).

	LATECOERE	LATElec	LATECOERE Services
Taux de fréquence	15,64	12,55	3,76
Taux de gravité	0,55	0,56	0,07

(*) Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents du travail et de trajet avec arrêt multiplié par 1.000.000 et divisé par le nombre d'heures travaillées ; le taux de gravité correspond au nombre de journées calendaires d'arrêt multiplié par 1.000 et divisé par le nombre d'heures travaillées.

7.1.6.5 L'actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est ainsi une valeur forte du Groupe Latecoere.

Au 31 décembre 2014, les salariés représentaient 7,80% du capital et 13,85% des droits de vote et disposent de 3 sièges au Conseil de Surveillance.

Cette approche a été reconnue par la communauté financière : en 2007, la société Latécoère a remporté le 3ème prix de l'Actionnariat Salarié et en 2009, celui de l'Information des Actionnaires Salariés.

7.1.7 L'implication du Groupe LATECOERE dans la société

7.1.7.1 Des actions citoyennes

En France, en Tunisie, en République Tchèque ou au Brésil, principaux pays d'implantation, le Groupe Latécoère reste attentif à être intégré dans son environnement. L'objectif est double : être impliqué dans

la vie citoyenne et soutenir des associations qui font avancer la société vers plus de solidarité.

En étant à l'initiative de la création du GITAS (Groupement des Industries Tunisiennes Aéronautiques et Spatiales) en Tunisie, le groupe Latécoère a contribué à favoriser les échanges, collaborations et synergies entre les entreprises du secteur aéronautique et spatial implantées en Tunisie.

En participant à des actions en faveur de la petite enfance défavorisée au Brésil, les collaborateurs du Groupe sont fiers de participer à des actions solidaires.

En 2014, s'est tenue la « Semaine de l'Aidant Familial » au sein de la Société Latecoere. Un aidant familial est une personne non professionnelle qui vient en aide à un proche pour ses activités de la vie quotidienne, quel que soit son âge ou sa situation de santé. Il apporte un soutien moral, une surveillance, une aide pour les activités domestiques ou la gestion administrative et financière.

Durant une semaine, les conférences, stands d'information et rencontres thématiques se sont succédés autour des thématiques comme la dépendance, le vieillissement, le handicap ou l'enfance... afin d'être tous solidaires.

Une Charte Ethique est en vigueur depuis plusieurs années au sein du groupe pour expliciter les valeurs sociales qui l'animent. Les thèmes abordés dans cette charte sont : le non recours au travail des enfants, le non recours au travail forcé, la liberté d'association, le respect de la législation locale et internationale, la santé et la sécurité au travail, le respect de la vie privée et la non discrimination.

D'une manière plus globale, le Groupe Latécoère s'engage à tout mettre en œuvre afin de respecter les Droits de l'Homme.

7.1.7.2 Engagements Sous-traitance & fournisseurs

Fournisseurs

En décembre 2010, la société Latécoère a signé la Charte régissant les relations entre grands donneurs d'ordres et PME. Au travers de 10 engagements pour des achats responsables cette charte définit un ensemble de principes qui participent à construire une relation équilibrée et durable entre grands donneur d'ordre et PME, concernant notamment :

- L'équité financière
- La collaboration entre grands donneurs d'ordre / PME
- La maîtrise des taux de dépendances
- Le rôle des grands donneurs d'ordre dans leurs filières
- Les impacts développement durable et la responsabilité territoriale

Par ailleurs, il existe un manuel du métier de l'acheteur au sein de la Société Latecoere qui précise un certain

nombre de règles éthiques, ayant notamment pour objectif de lutter contre la corruption. Ainsi, il est interdit de tirer profit ou avantage personnel d'un achat de biens ou de services effectué pour le compte de la société, il est exigé de rejeter tout acte ou tentative de corruption lors du déroulement des processus d'achats.

De plus, la Direction Juridique du groupe a pour mission d'intégrer les nouvelles exigences sociales et environnementales dans les Conditions Générales d'Achat utilisées par la société et ses filiales. Il est ainsi demandé à nos sous-traitants et fournisseurs de porter une attention particulière sur les règles d'éthique, d'hygiène et de sécurité, de gestion des déchets et sur la réglementation en matière, d'enregistrement, d'évaluation, d'autorisation et de restrictions des substances chimiques (REACH).

Enfin, en tant que producteur de pièces aéronautiques, les produits du Groupe Latécoère sont produits en conformité avec la réglementation et les prescriptions fixées par les cahiers des charges des donneurs d'ordres et leur utilisation ne présentent pas de risques sanitaires spécifiques.

Sous-traitance

Le Groupe fait appel à la sous-traitance selon les formes suivantes :

- la sous-traitance (ex situ) de coopération correspondant à des activités confiées à de grands partenaires à la demande du client ;
- la sous-traitance (ex situ) de spécialité, pour des activités pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de compétences pour des raisons techniques ou économiques ;
- la sous-traitance (in situ) de capacités correspondant au dimensionnement maximum de la production et du développement du Groupe, fondé sur les aspects cycliques des activités.

Le montant de la sous-traitance ex situ pour l'ensemble du Groupe s'élève à 194,8 M€ au titre de l'exercice 2014.

7.2 Responsabilité environnementale

Les activités du groupe LATECOERE, en particulier les activités industrielles liées aux métiers principaux que sont l'Aérostructure et les Systèmes d'Interconnexion, ont un impact environnemental faible à modéré et ne présentent pas de risque majeur pour l'environnement. Pour autant, le groupe LATECOERE intègre la dimension de préservation de l'environnement et dans cet objectif s'est engagé dans une démarche de management environnemental. Sur les quinze sites¹ de production du Groupe, cinq ont obtenu la certification ISO 14001 et cinq autres ont entamé l'adaptation de leurs processus organisationnels pour pouvoir répondre aux exigences de cette norme. En parallèle, le groupe LATECOERE poursuit la mise en œuvre des points d'amélioration dégagés lors de la mission d'évaluation réalisée en 2011 et portant sur la prise en compte des aspects environnementaux.

En particulier, le groupe LATECOERE poursuit de manière permanente les actions permettant :

- d'évaluer son niveau de conformité à la législation et à la réglementation applicables, et de mener les actions nécessaires pour répondre aux diverses exigences ;
- d'améliorer, de manière continue la prévention contre les impacts environnementaux potentiels liés à ses activités ;
- de préserver les ressources et le milieu naturel, en particulier en favorisant les économies d'énergie, la consommation au plus juste des produits chimiques et des ressources naturelles ;
- d'intégrer au plus tôt les évolutions de la législation et des réglementations applicables aux activités des différents sites.

7.2.1 Politique générale en matière environnementale

La politique environnementale du groupe LATECOERE est caractérisée par la mise en place d'une démarche d'application du référentiel ISO 14001 dans la plupart des filiales et sites du groupe. Cette démarche comprend la mise en place d'une fonction environnement pour les différents sites opérationnels du Groupe. Cinq sites ont obtenu la certification ISO 14001.

¹ Les sites pris en compte dans le cadre de ce rapport sont tous les sites ayant une activité industrielle ainsi que les sites ayant une activité de service exclusivement et dont l'effectif est supérieur ou égale à cinquante personnes :

- Activité Aérostructure Industrie : sites de Périole, Gimont, Portet, Jacarei, Prague et Hermosillo
- Activité Services : sites de Ste Foy d'Aigrefeuille et Purpan
- Activité Systèmes d'Interconnexion : sites de Labège, Colomiers, Le Cres, Tarbes, Liposthey, Hambourg, Charguia, Fouchana et Hermosillo

Il s'agit des sites de Gimont (certification obtenue en 2006), Labège (depuis 2008), Colomiers (depuis 2010), Sainte-Foy d'Aigrefeuille (depuis 2011) et Liposthey (depuis 2012). Ces sites représentent les trois activités du Groupe qui sont regroupées dans les branches Aérostructures, Systèmes d'Interconnexion et Ingénierie & Services. Conformément aux objectifs généraux du Groupe, cinq autres sites ont entrepris une démarche de mise en œuvre d'un système de management environnemental basé sur les exigences du référentiel ISO 14001. Il s'agit des sites de Jacarei (Brésil), Prague (République Tchèque), Périole (France) et des deux sites tunisiens (Charguia et Fouchana). Pour le site de Jacarei, l'année 2013 a été consacrée à la sensibilisation du personnel, l'année 2014 à la mise en place des diverses procédures avec l'objectif d'être en mesure de réaliser les audits internes de conformité en fin d'année et d'assurer une certification en 2015. Le site de Prague est classé IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control) ce qui le met dans une position très élevée d'exigence et de suivi environnemental par l'administration compétente. En ce qui concerne l'ISO 14001, le site Prague a réalisé en 2013 l'adaptation de ses procédures et la formation des auditeurs internes, la certification est prévue dans le courant de l'année 2015. Pour les sites tunisiens de Charguia et Fouchana, la mise en conformité par rapport aux exigences de la norme a également été effectuée pendant l'année 2013. Pour le site de Périole, la mise en conformité a été démarrée en 2013 en parallèle à la sensibilisation du personnel et sera poursuivie sur les années 2014 et 2015. La certification est prévue en 2016.

Le groupe LATECOERE est déterminé à poursuivre les actions permettant d'assurer l'amélioration continue de sa performance environnementale. La mise en œuvre de procédures sur les sites permet de maîtriser les situations d'urgence ou les accidents réels et de prévenir ou réduire les impacts environnementaux négatifs potentiels.

De manière à mettre en place localement un système de management environnemental, le groupe LATECOERE a créé la fonction de responsable environnement sur les sites principaux. Cette première étape a ainsi permis de structurer les actions au niveau des sites pour maîtriser les impacts environnementaux liés à leur exploitation.

A la suite de l'audit environnement 2011, le groupe LATECOERE s'est doté d'une structure centrale de coordination pour améliorer l'alignement des activités à la stratégie environnementale du Groupe, assurer la veille réglementaire, et pour favoriser l'échange des bonnes pratiques entre les divers sites.

Cinq sites ont mis en place des organisations participatives, basées sur l'information et la formation de l'ensemble de leurs salariés, permettant de garantir un management environnemental dans la durée, et de s'assurer d'une bonne gestion globale autour des activités opérationnelles. Le programme d'information et de formation a permis à l'ensemble des salariés LATECOERE de :

- Connaître l'organisation environnementale mise en œuvre au sein de LATECOERE et les enjeux en découlant
- Connaître les principes fondamentaux de l'ISO 14001
- Connaître leur implication concrète
- Connaître les risques environnementaux
- Créer un état d'esprit afin que les salariés s'approprient la démarche et s'impliquent au quotidien

Le groupe LATECOERE conduit régulièrement une évaluation du risque incendie. Par cette action, le groupe maîtrise les risques liés aux situations d'urgence.

D'autres mesures portant directement sur l'environnement sont déployées ou en cours de déploiement. C'est le cas notamment des mesures prises dans le cadre de la réglementation Européenne REACH sur les substances et les préparations chimiques.

Le groupe utilise des produits, articles ou matières comportant des substances dites « extrêmement préoccupantes » au sens de la réglementation REACH, en interne et au travers de fournisseurs qualifiés. Les éléments que livre le groupe sont destinés à être intégrés dans des avions, et ses clients lui imposent la plupart du temps les matières et procédés devant être utilisés, ce qui rend très faible la marge de manœuvre pour les évolutions. Une organisation spécifique a été mise en place. Elle a identifié le statut de la société vis-à-vis de la réglementation REACH ainsi que les substances utilisées. En particulier, LATECOERE a mis en place un référent qui pilote les activités des services impactés au travers d'un groupe de travail. Les actions entreprises à ce jour sont bien entendu la communication aux clients quant à la présence de toute substance candidate et dont la teneur est supérieure à 0,1% en rapport masse/masse, mais également la recherche de substances candidates dans tous les nouveaux produits introduits sur les sites de production, ceci afin de travailler sur la substitution des produits à risques. Environ 1200 références livrées à Airbus sur cette période ont été analysées et les résultats ont été communiqués au moyen des MDF (Material Declaration Form) proposés par le client. A ce jour, pour tout nouveau chantier, ces analyses sont réalisées en amont, la prise en considération des substances candidates se fait dès la conception de l'article dans les cas où la substitution n'est pas possible. En parallèle, les analyses sont affinées à chaque évolution de la « candidate list » pour tous les articles dont la livraison est toujours d'actualité. Un contrôle de cette organisation par la DREAL a été effectué en décembre 2013 et a confirmé la pertinence des mesures prises.

Les actions se poursuivent en 2014 et 2015 avec en particulier la communication à nos clients des articles concernés et des mesures particulières à prendre le cas échéant. Doté d'une veille réglementaire assurée par un organisme extérieur, les sociétés du groupe LATECOERE, après avoir identifié la présence de ces substances dans les articles livrés, met en place une traçabilité de ces substances chimiques, intègre les contraintes pour l'utilisation de certaines préparations chimiques dans ses procédés de fabrication et ses produits et peut être amené à gérer l'obsolescence ou l'interdiction d'une substance, et son remplacement potentiel par une autre substance autorisée avec l'accord de ses clients, et le cas échéant en informe l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ainsi que ses clients.

7.2.2 Utilisation durable des ressources¹

Le groupe LATECOERE a peu d'influence sur la consommation de matière première car les matériaux et les processus utilisés sont largement définis par les clients et permettent peu d'économies complémentaires. Toutefois, des initiatives Groupe ont permis de limiter l'utilisation des ressources comme notamment la commande de plaques pré-usinées ou préformées auprès des fournisseurs de métaux, ce qui limite la production de chutes et de copeaux. Ces chutes et copeaux sont revendus pour être valorisés. Pour le périmètre Aérostructure ont été ainsi recyclés 416 tonnes d'aluminium, 95 tonnes d'acier et 3 tonnes de titane.

Les consommations d'eau, et d'énergies, sont suivies au travers des bilans annuels, dont certains, selon les sites et en fonction de la réglementation locale, sont fournis aux administrations compétentes.

La consommation d'eau est globalement maîtrisée sur l'ensemble des sites du Groupe. La tendance démontre une diminution continue de la consommation au cours des dernières années. La consommation globale du groupe de la ressource eau a été de 55 447 m³ en 2014. La fourniture n'a pas été soumise à des contraintes locales au cours de cette année. Le tableau ci-après montre l'évolution de la consommation en eau au cours des dernières années pour l'ensemble des sites². Il est à noter que les consommations de la branche Aérostructure représentent en 2014 près de 75% de la consommation totale du groupe.

¹ Le site d'Hermosillo qui a démarré ses activités en 2013 dans des locaux en location est intégré dans le bilan à compter de l'exercice 2014. Ce site couvre les activités Aérostructure Industrie et Systèmes d'Interconnexion. Compte tenu de la difficulté d'obtenir les consommations par activité, la totalité des consommations de ce site est intégrée au titre de l'Aérostructure Industrie.

² Hors site du Purpan pour lequel les données 2014 ne sont pas disponibles.

Eau (m ³)	Aérostructure Industrie	Aérostructure Services	Systèmes d'Interconnexion	Total
2012	41 246	811	14 615	56 672
2013	34 813	843	12 134	47 790
2014	41 568	621	13 258	55 447

Le groupe a consommé en total 32,2 millions de kWh en 2014 dont 76% sous forme d'électricité. Cette consommation globale est en diminution de près de 8% entre 2012 et 2014 qu'il convient de rapporter à une augmentation du chiffre d'affaires (hors éléments exceptionnels et facturation non récurrente) de 19,3% sur la même période. Outre une maîtrise globale de la consommation énergétique, le Groupe a bénéficié d'un hiver 2014 particulièrement doux qui a notamment permis de baisser la consommation de gaz destiné au chauffage des locaux.

Electricité (millions de kWh)	Aérostructure Industrie	Aérostructure Services	Systèmes d'Interconnexion	Total
2012	17,70	0,55	4,50	22,75
2013	18,456	0,53	4,98	23,96
2014	19,85	0,49	4,03	24,37

Gaz (millions de kWh)	Aérostructure Industrie	Aérostructure Services	Systèmes d'Interconnexion	Total
2012	11,49	0,19	0,42	12,10
2013	12,29	0,18	0,50	12,96
2014	7,37	0,13	0,36	7,86

Il apparaît que l'activité Aérostructure représente près de 85% de la consommation du Groupe et est donc bien plus consommatrice en énergie que les autres activités.

L'optimisation de l'utilisation de la superficie des sites est un sujet qui est intégré dans la stratégie du groupe par une rationalisation des sites.

Les sites sont généralement construits de façon dense, cherchant à optimiser l'espace utilisé pour la production.

7.2.3 Pollution et gestion des déchets

En ce qui concerne le recyclage de déchets, tous les sites participent à la démarche et ont mis en place un système de collecte sélective. Il y a toutefois un effort de quantification à mener sur de nombreux sites.

Les sites européens, classés sous ICPE ou IPPC, ont une obligation légale de suivi de leurs émissions de COV (composés organiques volatiles) au niveau de leur process de fabrication. Ainsi, en fonction des résultats des différents audits et des tendances dégagées, le groupe recherche les solutions les plus efficaces à mettre en place pour réduire les rejets.

Pour ce qui concerne les niveaux de bruit et les émergences sonores du site de Périole, en 2013 et 2014, d'importants travaux ont été entrepris pour notamment réduire le bruit de certains équipements. Une cartographie complète des émissions sonores du site sera réalisée début 2015. Les autres sites ne posent pas de problèmes particuliers en ce qui concerne le bruit et les émergences sonores.

Le groupe cherche à être économe dans l'utilisation des sols et ainsi limiter son impact sur l'artificialisation des sols. En excluant le site de Gimont, qui constitue une réserve foncière du groupe, les sols sont en moyenne occupés par une partie bâtie de 55%. La surface globale utilisée pour l'ensemble de ses activités est d'environ 400 000 m². Il n'y a pas eu d'évolution significative des surfaces bâties au cours de la dernière année.

En 2014, un diagnostic environnemental a été réalisé sur le site de Toulouse. Il a confirmé un impact en COHV au droit du piézomètre amont, limité aux bordures nord-ouest et ouest du site. De plus des teneurs au droit de l'ancienne droguerie ont été mesurées avec un profil différent de l'impact au droit du piézomètre amont.

Toutefois les calculs de risque sanitaire montrent que les niveaux sont inférieurs aux critères recommandés par la circulaire du 8 février 2007 pour les scénarii industriels intérieur et extérieur.

Des investigations complémentaires sur les sols seront nécessaires afin de vérifier si une source sol est présente et/ou si les concentrations mesurées proviennent uniquement du dégazage de la nappe.

7.2.4 Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique

En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, le groupe LATECOERE a donné priorité au cours des dernières années à la diminution des émissions de gaz à effet de serre par l'adaptation de son outil industriel.

La principale source de rejets de gaz à effets de serre du groupe LATECOERE est liée à sa consommation énergétique. Priorité a été ainsi donnée à la diminution de la consommation sur le site le plus ancien (site de Périole) qui présentait un potentiel significatif d'amélioration. La diminution de la consommation énergétique sur ce site de l'ordre de 50% en quatre ans a permis de diminuer la consommation globale du groupe de l'ordre de 20% et ainsi contribué à la diminution de l'émission de gaz à effet de serre. Le choix d'une fourniture en gaz naturel pour les besoins d'énergie des sites de Périole et de Prague constitue également un effet positif pour ce qui concerne les émissions. Ce constat sera vérifié dans l'avenir par la mise en place d'une corrélation entre la consommation énergétique et la production du site.

D'autre part, conformément à la législation, le Groupe LATECOERE a effectué sur le périmètre français en 2012 un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour ses sites français. Ce bilan a porté sur les émissions effectuées pour l'exercice 2011 et concernant les scopes 1 et 2 détaillés dans l'article 75 la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

Le bilan synthétique des émissions de gaz à effet de serre dues aux consommations de gaz et d'électricité sur le périmètre global est présenté ci-dessous (les valeurs sont calculées en utilisant la Base Carbone ADEME comme source de facteurs d'émission) :

Emissions de GES (T Eq CO2)	Aérostructure Industrie	Aérostructure Services	Systèmes d'Interconnexion	Total
2013	7 714,5	71,3	1 480,9	9 266,8
2014	7 886,5	55,8	1 099,7	9 042,1

Au niveau mondial, le Groupe a, en 2014, émis 9042 tonnes¹ équivalent CO2 à comparer à 9267 tonnes émises en 2013.

En ce qui concerne la prise en compte des impacts du changement climatique, l'activité même de LATECOERE sur ses sites ne fait pas relever dans une première approche des indices majeurs vis-à-vis de besoins d'adaptations. Les sites ne sont notamment pas situés dans des zones inondables.

Au niveau de son métier le groupe reste évidemment sensible à la question puisque ses clients et les associations professionnelles dont il fait partie ont fait de l'adaptation au changement climatique un des enjeux majeur de progrès pour les années à venir.

7.2.5 Protection de la biodiversité

Aucun des sites du groupe ne se trouve dans une zone naturelle spécifiquement protégée, notamment Natura 2000 pour ce qui concerne les sites européens, ou à proximité immédiate d'une telle zone. Les actions prioritaires sont donc orientées autour de l'exploitation des sites pour diminuer de façon continue l'impact industriel sur l'environnement et par ce fait également sur la biodiversité de façon plus large.

L'impact des activités du groupe sur la biodiversité est analysé dans une première approche par ses émissions industrielles et son occupation des sols. Les sites effectuant des rejets d'eaux les plus élevés ont signé des conventions de rejets avec des stations d'épuration pour la meilleure prise en compte de leurs rejets au niveau du traitement avant l'introduction finale des eaux épurées dans le milieu naturel.

Ainsi, fort de l'analyse qui a pu être portée sur les risques d'atteinte à l'environnement, le groupe n'a pas jugé nécessaire de mettre en place des provisions et garanties.

¹ Les données 2013 et de 2014 sont comptabilisées sur un périmètre monde pour les scopes 1&2 et ne sont pas comparables aux données précédentes qui étaient uniquement comptabilisées sur un périmètre France. Dans ce bilan, en l'absence de précision, les consommations de gaz sont supposées en PCI ce qui maximise la valeur des émissions.

8 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

8.1 Informations concernant l'émetteur

Forme de la société

La Société LATECOERE a été constituée sous la forme d'une société anonyme suivant délibération de l'Assemblée Générale Constitutive du 31 mai 1922. La société est inscrite au registre du commerce des sociétés de TOULOUSE, sous le n° : 572 050 169. Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux peuvent être consultés au siège social indiqué ci-dessus. La société est enregistrée sous le code N.A.C.E. : 3030Z (article 1 des statuts).

Les activités de la société sont régies par la loi française.

Dénomination (article 2 des statuts)

La Société est dénommée LATECOERE.

Objet (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- L'étude, la conception, la fabrication, la vente, l'installation, la location, la maintenance et l'exploitation de toutes pièces et ensembles de pièces ou matériels mécaniques, hydrauliques, électriques, électromécaniques et électroniques, utilisés directement ou indirectement dans l'industrie aéronautique ou spatiale et plus généralement dans toutes les industries faisant référence à des moyens de locomotion ou d'essais dans les domaines aéronautiques, terrestres et maritimes ainsi que dans les industries qui s'y rattachent.
- L'étude, la prise et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés et marques de fabriques, leur exploitation, concession, apports et vente à toutes personnes et dans tous pays.
- La participation par tous moyens dans toutes entreprises ou groupements français ou étrangers, quelle que soit leur forme pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter sa réalisation.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières de nature mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou

indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Siège social (article 4 des statuts)

Le siège de la Société est à TOULOUSE (Haute-Garonne) 135 rue de Périole.

Durée (article 5 des statuts)

La durée de la Société est de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 31 mai 1922, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Année sociale (article 20 des statuts)

L'année, sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Etablissement secondaire

Zone artisanale La Fourcade, 32200 GIMONT

Droits et obligations attachés aux actions (article 13 des statuts)

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Affectation et répartition du bénéfice – boni de liquidation (article 21 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Directoire peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément, les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

S'agissant du boni de liquidation, l'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

Assemblées d'actionnaires (article 18 des statuts)

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu, en France, indiqué dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit

dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées Spéciales des Actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées conformément aux dispositions législatives réglementaires.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée Générale fixera alors les modalités, qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Un droit de vote double de celui conféré aux actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Forme des actions, franchissements de seuils (article 9 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander, à tout moment, auprès du dépositaire central, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées d'Actionnaires.

La Société est, en outre, en droit de demander, dans les conditions fixées par le code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs, dont l'identité lui a été révélée, sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut également demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote, de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions ou

de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur, doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci.

En outre, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de 2 % du capital social ou des droits de vote de la Société, est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été franchi. Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la Société du nombre de titres qu'elle détient et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés. Cette notification devra être renouvelée, dans les mêmes conditions, en cas de franchissement, à la hausse ou à la baisse, de chaque seuil du capital social ou des droits de vote de la Société contenant la fraction de 1 % du capital social ou des droits de vote au-delà du seuil légal de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société. Il est précisé que le calcul des fractions susvisées du capital social ou des droits de vote de la Société se fera en application des dispositions du Code de commerce relatives au calcul des seuils légaux de participation.

En cas de non-respect de l'obligation mentionnée à l'alinéa qui précède, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital social.

Directoire (article 14 des statuts)

COMPOSITION ET DUREE DES FONCTIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil de Surveillance à deux minimum, sans pouvoir excéder le chiffre de sept. Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du Directoire, obligatoirement personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le Conseil de Surveillance, ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire est nommé pour une durée de 6 ans à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé, nonobstant toute nomination faite dans l'intervalle pour quelque cause que ce soit par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles. Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 65 ans.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général.

La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le Président du Directoire préside les séances et nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Pour la validité des délibérations, la présence de deux membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents ou représentés. Le membre du Directoire qui représente l'un de ses collègues a deux voix et chaque membre ne peut disposer que d'un pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les membres du Directoire peuvent répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du Conseil de Surveillance. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas dispenser le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la Société, ni avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction générale de la Société.

Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des Directeurs Généraux ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTOIRE - DIRECTION GÉNÉRALE

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par le Code de

Commerce au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale annuelle.

Le Conseil de Surveillance fixe, dans la décision de nomination, le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux; les achats et échanges d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise de participation dans ces sociétés, doivent être préalablement autorisés par le Conseil de Surveillance.

Conseil de surveillance (article 15 des statuts)

COMPOSITION ET DURÉE DE FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Un Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil de Surveillance prend fin dès son entrée en fonction.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

Si le Conseil de Surveillance comprend des membres liés à la Société par un contrat de travail, leur nombre

ne peut dépasser le tiers des membres en fonction, sauf cas expressément prévu par la loi.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 6 années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser un quart des membres du Conseil de Surveillance. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil de Surveillance comprend, en outre, un membre nommé parmi les salariés (salariés de la Société ou d'une société qui lui est liée au sens de l'article L 225-180 du code de commerce) membres du Conseil de Surveillance d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise détenant des actions de la Société et dont la candidature est proposée par ces conseils. Ce membre est nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires aux conditions de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires. En outre, en cas de pluralité de candidats, sera nommé membre le candidat qui aura obtenu le plus grand nombre de voix lors du vote de l'Assemblée Générale. En cas de perte, pour quelque raison que ce soit, soit de la qualité de salarié, soit de la qualité de membre de Conseil de Surveillance d'un FCPE, le membre nommé en application des présentes dispositions sera réputé démissionnaire d'office.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-président qui sont chargés de convoquer le Conseil de Surveillance et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-président sont des personnes physiques. Le Conseil de Surveillance détermine leur rémunération.

Le Conseil de Surveillance peut nommer à chaque séance un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le Président ou le Vice-président. Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil de Surveillance à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présente une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre local ou localité, mais avec le consentement de la moitié au moins des membres en exercice.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est nécessaire pour la validité des délibérations. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il autorise le Directoire, dans les conditions et limites fixées par les

textes en vigueur, à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, à céder des immeubles par nature, à céder totalement ou partiellement des participations et à constituer des sûretés.

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation et demeure maintenu jusqu'à décision contraire. Le Conseil de Surveillance répartit librement entre ses membres la somme globale ainsi allouée.

Le Conseil de Surveillance allouera une rémunération annuelle à son Président dont les modalités seront fixées lors de sa nomination.

Eléments de changement de contrôle

A la connaissance de la Société, aucune disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement ne pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle.

Informations sur les participations

Aucune prise de participation significative, au sens de l'article L. 233-6 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice 2014.

8.2 Informations concernant le capital

Les actions de la société LATECOERE sont cotées sur Euronext Paris, de NYSE Euronext compartiment « C ». Code ISIN : FR 0000032278

8.2.1 Capital au 31 décembre 2014 (article 8 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de VINGT TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT DIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT EUROS (23 090 998 €). Il est divisé en ONZE MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF (11.545.499) actions ordinaires de DEUX EUROS (2 €) chacune. Le capital de la société est entièrement libéré au 31 décembre 2014.

8.2.2 Capital autorisé non émis

Les délégations de compétence et autorisations accordées au Directoire en matière d'augmentations de capital en vigueur au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

Nature de l'autorisation	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation et échéance	Plafonds nominaux maximum d'augmentation de capital (en € ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créances (en €)	Montant utilisé au 31 décembre 2014
Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires – dans le cadre d'offres visées à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGM du 19 mai 2014 (19 ^e résolution)	26 mois 19-juil-16	10 500 000 ⁽¹⁾	400 millions ⁽⁴⁾	Néant
Autorisation de fixer le prix d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société à émettre dans le cadre d'offres visées à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	AGM du 19 mai 2014 (20 ^e résolution)	26 mois 19-juil-16	Dans la limite de 10% du capital social de la Société par période de 12 mois ⁽³⁾	N/A	Néant
Autorisation d'augmenter le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	AGM du 19 mai 2014 (21 ^e résolution)	26 mois 19-juil-16	15% de l'émission initiale ⁽⁴⁾	N/A	Néant
Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature portant sur des actions et/ou des valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société	AGM du 19 mai 2014 (22 ^e résolution)	26 mois 19-juil-16	10% du capital social de la Société ⁽⁴⁾	400 millions ⁽²⁾	Néant
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise	AGM du 19 mai 2014 (23 ^e résolution)	26 mois 19-juil-16	40 millions ⁽¹⁾	N/A	Néant
Autorisation de réduire le capital social de la Société par annulation des actions auto-détenues	AGM du 19 mai 2014 (25 ^e résolution)	18 mois 19-nov-15	Dans la limite de 10% du capital social de la Société par période de 24 mois ⁽⁵⁾		Néant

(1) Le montant nominal de l'augmentation de capital réalisée en vertu de la délégation de compétence concernée s'impute sur le plafond global de 40 millions d'euros fixé à la 17^{ème} résolution de l'AGM du 19 mai 2014.

(2) Le montant nominal des titres de créance émis en vertu de la délégation de compétence concernée s'impute sur le plafond global de 400 millions d'euros fixé à la 17^{ème} résolution de l'AGM du 19 mai 2014.

(3) Le montant nominal de l'augmentation de capital réalisé en vertu de l'autorisation concernée s'impute sur le plafond global de 10 500 000 euros fixé à la 19^{ème} résolution de l'AGM du 19 mai 2014.

(4) Ce pourcentage s'impute sur le montant du plafond global de 40 millions d'euros fixé à la 17^{ème} résolution de l'AGM du 19 mai 2014.

(5) La limite de 10% s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social de la Société postérieurement à l'AGM du 19 mai 2014.

8.2.3 Capital potentiel

Bons de Souscriptions d'Actions

Les Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ont été émis simultanément aux obligations convertibles.

Ces BSA sont admis aux négociations sur le marché Euronext Paris depuis le 29 juillet 2010 sous le code ISIN FR0010910562. Chaque BSA permettra de

souscrire à 1 action nouvelle pour un prix fixé à 10 € par action nouvelle. Le nombre de BSA théorique au 31 décembre 2014 s'élève à 4 229 496 sur la base du nombre d'actions total de la société LATECOERE diminué du nombre d'actions auto-détenues. Au cours de l'exercice 2014, 36 906 BSA ont été exercés.

8.2.4 Evolution du capital social au cours des cinq dernières années

	Montant des variations du capital en €		Montant du capital en €	Nombre cumulé d'actions et certificats d'investissement
	Nominal	Primes et Incorporation de réserve		
Exercice 2010				
Pas d'opération			17 219 994	8 609 997
Exercice 2011				
Pas d'opération			17 219 994	8 609 997
Exercice 2012				
Obligations converties	1 391 992	5 567 968	1 391 992	695 996
Bons de souscriptions exercés	35 522	142 088	35 522	17 761
TOTAL	1 427 514	5 710 056	18 647 508	9 323 754
Exercice 2013				
Obligations converties	4 328 008	17 312 032	4 328 008	2 164 004
Bons de souscriptions exercés	41 670	166 680	41 670	20 835
TOTAL	5 797 192	23 188 768	23 017 186	11 508 593
Exercice 2014				
Bons de souscriptions exercés	73 812	295 248	73 812	36 906
TOTAL	115 482	461 928	115 482	11 545 499

Aucune société contrôlée par LATECOERE n'a notifié de participation au capital de cette dernière. A la connaissance de l'émetteur, aucune action n'a été portée à un compte d'instruments financiers gagés.

8.2.5 Titres auto-détenus

Au 31 décembre 2014, la société LATECOERE détient 12 421 (0,11%) de ses propres actions. Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements relatifs aux actions auto-détenues au cours de l'exercice 2014.

<i>En quantité</i>	31-déc.-13	Acquisitions	Cessions	31-déc.-14	% du Capital
Titres LATECOERE	8 200	623 232	619 011	12 421	0,11%
<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-13	Acquisitions / Provisions	Cessions	31-déc.-14	Cours Moyen Acquisitions
Titres LATECOERE	104	7 585	7 581	108	8,70

8.2.6 Informations relatives au programme de rachat d'actions

8.2.6.1 Bilan du précédent programme au cours de l'exercice 2014

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Nombre d'actions achetées : 623 232
Cours moyen des achats : 12,27 €

Nombre d'actions vendues : 619 011
Cours moyen des ventes : 12,25 €

Montant total des frais de négociation : 0

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 12 421

Valeur évaluée au cours d'achat : 152 389 €
Valeur nominale : 24 842 €

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	100%
Actionnariat salarié	0%
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	0%
Opérations de croissance externe	0%

Les titres détenus à ce jour répondent uniquement à l'objectif de liquidité. Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

8.2.6.2 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Bilan du précédent programme au 28/02/2015

La déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 01/03/2014 au 28/02/2015 se présente comme suit :

	Flux bruts cumulés (1)		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme	
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	585 673	590 055	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen	11,16	11,12		
Montants	6 534 346	6 562 176		

(1) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme.

8.2.6.3 Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 28 février 2015

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 5 390 représentant 0,05% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité : 100%

- Opérations de croissance externe : 0%
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0%
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0%
- Annulation : 0%

8.2.6.4 Programme de rachat d'actions proposé

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 19 mai 2014
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10% du capital de la Société, soit à titre indicatif, et sans tenir compte des actions déjà détenues par la Société, neuf cent trente deux mille quatre cent soixante quinze (1.150.859) actions de la Société à la date du 31 décembre 2013, représentant un montant maximum théorique de dix huit millions six cent quarante sept mille cinq cent huit euros (23.017.186 €), étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital postérieurement à la présente Assemblée Générale.
- **Prix maximum d'achat** : 20 euros
- **Montant maximal du programme**: 23 017 186 euros
- **Modalités** : L'acquisition des actions de la Société pourra être effectuée à tous moments, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, et par tous moyens, sur tout marché, en dehors du marché, de gré à gré, y compris par acquisition de blocs, par utilisation de mécanismes optionnels ou par utilisation d'autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de la Société conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Les objectifs sont les suivants :

- leur annulation, sous réserve de l'approbation de la vingtième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;

8.2.7 Politique de distribution de dividendes

Le Groupe souhaite, tout en restant cohérent avec les pratiques du marché, continuer à associer ses actionnaires à ses résultats dès lors que les résultats du Groupe et sa situation financière le permettent.

- la conservation pour la remise d'actions de la Société à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- leur remise à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- la mise en œuvre (i) de plans d'options d'achat d'actions, (ii) de plans d'attributions gratuites d'actions, (iii) d'opérations d'actionnariat salarié réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise réalisées dans les conditions des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail, par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abonnement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote et/ou (iv) d'allocations d'actions au profit des salariés et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ; et/ou
- l'animation du marché des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 19 mai 2014.

8.3 Informations concernant l'actionnariat

8.3.1 Répartition du capital et droit de vote

	Dec 31,2014		Dec 31,2013		Dec 31,2012	
	% de Capital	% de droit de vote	% de Capital	% de droit de vote	% de Capital	% de droit de vote
Marché	82,5%	74,2%	73,6%	65,4%	63,2%	55,8%
Salariés*	7,8%	13,9%	9,1%	16,0%	11,8%	18,2%
SALVEPAR (Groupe TIKEHAU)	5,4%	8,1%	6,5%	9,0%	4,5%	8,0%
PRIGEST	4,3%	3,9%	3,7%	3,3%	9,0%	8,0%
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	0,0%	0,0%	4,8%	4,3%	5,0%	4,4%
ODDO	0,0%	0,0%	2,3%	2,1%	0,0%	0,0%
ALURA	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,2%	2,8%
MONETA	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,2%	2,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

*Salariés :

(par l'intermédiaire de trois fonds communs de placement d'entreprise et d'une société civile)

FCPE « A »:	0,5 %
FCPE « B »:	6,9 %
Soc. Civ. de la Roseaie:	0,4 %
Total Salariés :	7,8 %

Au 31 décembre 2014, aucun autre actionnaire ne détient à la connaissance de la société, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

En 2014, les franchissements de seuil suivants ont été signalés :

- 17 octobre, PRIGEST, franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital,
- 12 novembre, FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital,
- 22 novembre, FCPE « B », franchissement à la baisse du seuil de 10% du capital,
- 30 décembre, SALVEPAR, franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital

Une étude TPI réalisée en janvier 2014, montre que la Société compte plus de 13 000 actionnaires.

Situation au 28 février 2015

	% de Capital	% de droit de vote
Marché	83,5%	75,2%
Salariés	7,7%	13,7%
SALVEPAR (Groupe TIKEHAU)	5,3%	8,0%
PRIGEST	3,5%	3,2%
TOTAL	100,0%	100,0%

8.3.2 Autres informations

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la privation pouvant être demandée en Assemblée Générale par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2% du capital social, en cas de non déclaration d'un franchissement de seuil statutaire, conformément à l'article 9 des statuts.

Un droit de vote double a été conféré à des actions de la Société (article 18 des statuts). Cette disposition a été mise en place lors de l'Assemblée Générale du 20 juillet

1988. Nous rappelons que selon les dispositions légales le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

A l'exception du droit de vote double attribué aux actions inscrites au nominatif depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire, il n'existe pas de titre comportant de droits de contrôle spéciaux.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire, à leur

pouvoir et les règles relatives à la modification des statuts de la Société sont celles prévues par la loi.

Les éléments relatifs aux indemnités susceptibles d'être dues aux membres du Directoire en raison de la cessation de leur contrat de travail ou de leur mandat social selon le cas, font partie des conditions de rémunération décrites ci-dessus.

Les droits de vote attachés aux actions LATECOERE détenues par le personnel au travers du F.C.P.E. actions LATECOERE sont exercés par un représentant mandaté par le conseil de surveillance du F.C.P.E. à l'effet de le représenter à l'Assemblée générale.

8.4 Données boursières

Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, la société compte 11 545 499 actions cotées, représentant 12 848 492 droits de vote.

Fiche signalétique et place de cotation

Les actions de la société LATECOERE sont cotées sur EURONEXT PARIS, de NYSE EURONEXT compartiment « C ». Code ISIN : FR 0000032278

Détail du cours de l'action

	Plus haut cours (clôture)	Plus bas cours (clôture)	Cours moyen échangés	Nombre de titres
janvier-14	16,65	13,36	14,87	1 802 630
février-14	17,24	13,80	16,14	1 926 700
mars-14	15,00	12,70	13,75	2 061 882
avril-14	14,30	12,95	13,57	867 367
mai-14	13,78	12,52	12,90	764 781
juin-14	13,05	11,13	12,26	699 389
juillet-14	12,20	10,77	11,13	642 072
août-14	10,99	9,62	10,30	685 892
septembre-14	12,30	10,14	11,32	812 766
octobre-14	11,15	7,57	8,95	1 311 646
novembre-14	9,63	8,82	9,26	395 326
décembre-14	9,22	8,44	8,76	707 039
janvier-15	11,92	8,58	9,81	1 293 996
février-15	11,72	9,72	10,84	1 080 705

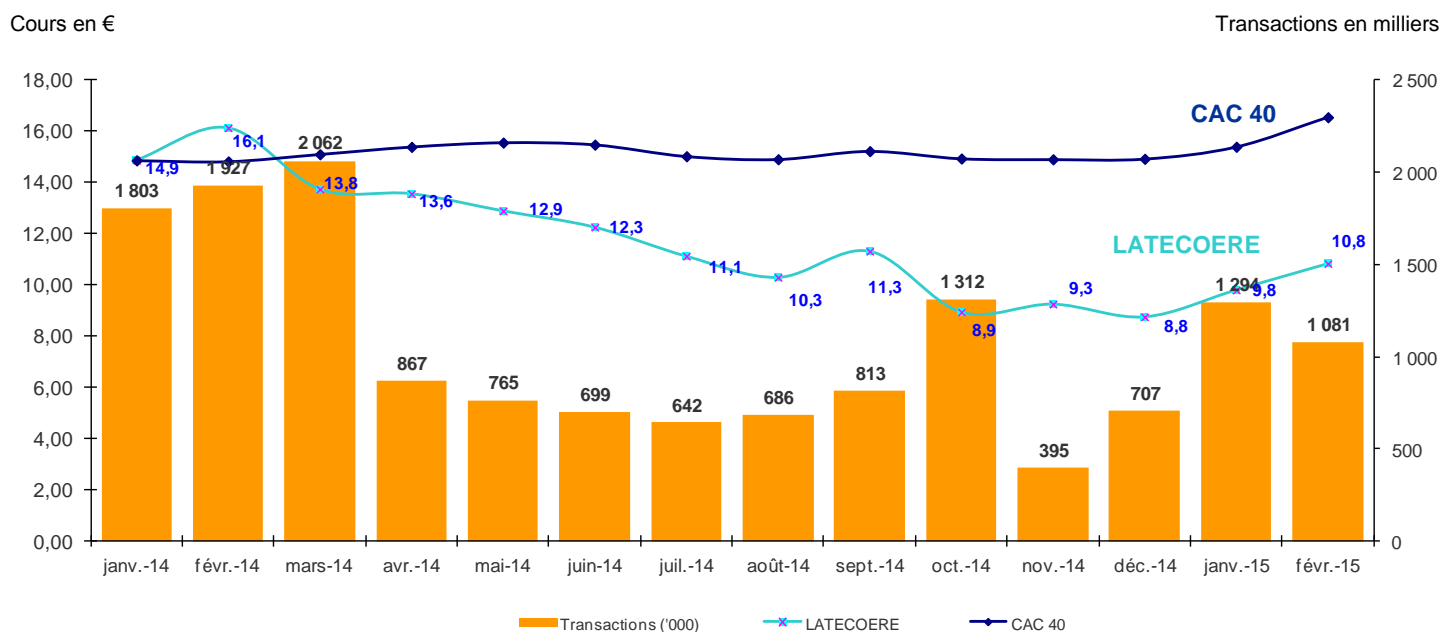
Source : SYMEX Economics SA

Détail du cours du BSA

	Plus haut cours (clôture)	Plus bas cours (clôture)	Cours moyen échangés	Nombre de titres
janvier-14	6,69	4,20	5,55	401 122
février-14	7,15	4,51	6,33	351 775
mars-14	5,15	4,00	4,60	210 887
avril-14	4,92	3,65	4,45	272 833
mai-14	3,84	2,76	3,27	725 085
juin-14	3,30	2,78	3,08	76 682
juillet-14	2,85	2,03	2,50	305 876
août-14	2,66	1,70	2,13	103 669
septembre-14	3,00	2,15	2,59	142 478
octobre-14	2,48	0,68	1,21	437 417
novembre-14	1,16	0,97	1,06	39 977
décembre-14	1,04	0,82	0,96	135 714
janvier-15	2,29	0,90	1,40	518 143
février-15	2,24	1,10	1,74	340 165

Source : SYMEX Economics SA

Evolution du cours



8.5 Politique d'information

Communication financière

LATECOERE continue à faire porter tous ses efforts sur la politique de communication financière afin de la rendre la plus transparente possible et de répondre à la demande de ses nombreux actionnaires, aussi bien institutionnels que personnes physiques. À l'égard des analystes financiers, gestionnaires de fonds de placement et autres professionnels de la finance, la communication financière de LATECOERE, s'appuie notamment sur :

- une réunion semestrielle de présentation des comptes, de la stratégie et des perspectives, organisée dans le cadre de la SFAF,
- des rencontres fréquentes avec les analystes et les investisseurs, tant en France qu'à l'étranger,
- des communiqués de presse périodiques sur les résultats ou les événements marquants de la société,
- des contacts avec les acteurs de la presse, régionale ou nationale, spécialisée ou généraliste,

Un site Internet (latecoere.fr) permet d'accéder directement à toutes les informations, générales ou financières.

Responsable de la communication financière

Olivier REGNARD
Directeur Administratif et Financier
Tél. : +33 (0)5 61 58 77 00
olivier.regnard@latecoere.fr



GROUPE
LATECOERE

Siège social / Headquarters
135 rue de Périole - BP 25211
31079 Toulouse cedex 5 - France
Tel: +33 (0)5 61 58 77 00 - Fax: +33 (0)5 61 58 97 38
www.latecoere.fr

